M - 1682 - 256 - 3 F

27e année — JUILLET-AOUT 1981 — N° 256 — 3 F

MENSUEL D'INFORMATIONS LOCALES ET REGIONALES
PUBLIE PAR L'UNION DES SOCIÉTÉS BRETONNES DE L'ILE DE FRANCE
Abonnement : 1 an : 40 F ; de soutien : 60 F — C.C.P Paris 12.199.90 G (Union des Sociétés Bretonnes)
19, rue du Départ, PARIS (14e) — Tél. 320-68-46 — Le directeur-gérant : Jean LE LAGADEC

GENNEVILLIERS
SAMEDI 17 OCTOBRE

CONGRÈS DE L'UNION DES SOCIÉTÉS BRETONNES DE L'ILE-DE-FRANCE

PLEIN SUCCES DU PARDON A ST-DENIS

Détente sur l'herbe et autour des stands : une vue très partielle du Pardon au Parc des Sports.

Dimanche 21 juin, un vent vivifiant arriva dans la banlieue ouvrière de Paris. Une brise de bombardes et de binious emplit le parc des Sports de St-Denis.

Dès l'aube, les amicalistes s'activèrent pour préparer les stands du Pardon. L'équipe de rédaction du « Pays Breton » tient à remercier la municipalité de St-Denis, pour avoir gracieusement prêté les stands. La nuit avait été courte. Samedi soir, un feu de joie avait, en effet, rassemblé tous les Bretons venus fêter le pays et danser au fest noz.

Le 43e Pardon de St-Denis, sous la présidence de Jean Le Du, professeur de celtique à l'université de Bretagne Occidentale, avait pour thème : « La défense de la langue bretonne et toutes les langues régionales ». Bien que l'année dernière fut celle du patrimoine, qu'a-t-on fait pour le développement des langues régionales ? A vrai dire, pas grand chose. Comme si la connaissance de la culture de nos ancêtres n'était pas un droit naturel. On n'a pas donné les moyens efficaces à la recherche et à l'enseignement. Dans le discours de Jean Le Du, j'ai relevé une phrase clé : « Il faut chercher toute la richesse que peut donner une langue. » Connaître une langue signifie comprendre la vie, les coutumes d'un peuple. C'est un moyen d'aborder le monde extérieur. Invité par M. Jean Le Lagadec à répondre aux questions de chacun, Jean Le Du se présenta au stand du « Pays Breton ». Dans ce stand, la langue bretonne était donc à l'honneur. Gérard Cornillet, Jacqueline Le Lagadec tinrent la librairie. Les ouvrages historiques d'Alain Croix, page de la vie locale de Pierre Jakez Helias et de Le Quintrec des brochures gastronomiques se trouvaient à la disposition de tout acheteur. Mireille Herry s'occ-

Sylvie KIRZIN

(suite page 5)

sommaire

- R.A.T.P. : banquet de rentrée (p. 3).
- LEVALLOIS-PERRET : renaissance de l'amicale (p. 3).
- SPORTS BRETONS : création d'une fédération (p. 3)
- LANGUE BRETONNE : le discours de Jean Le Dû à St-Denis (p. 6).
- HISTOIRE : L'Ankou (suite), par Alain Croix (p. 12).
- BANQUET D'ETE à St-Nicolas-des-Eaux (p. 3)

SIX MINISTRES BRETONS !

La Bretagne est bien représentée dans le gouvernement de M. Pierre MAUROY

La Bretagne est particulièrement bien représentée dans le gouvernement de M. Pierre Mauroy. Pas moins de six ministres sont originaires de notre province. Deux sont membres du Comité de patronage de l'Union des Sociétés Bretonnes.

L'un des ministres bretons présidait notre banquet régional d'Ile-de-France en 1980 à Gennevilliers. Anicet Le Pors était alors sénateur des Hauts-de-Seine. Les participants se souviennent non seulement du discours chaleureux qu'il prononça à l'adresse de l'Union des Sociétés Bretonnes et de tous les Bretons, mais surtout du talent de chanteur qu'il nous révéla dans cette ambiance joyeuse et fraternelle qui marque notre banquet annuel.

Anicet Le Pors est finistérien. Son père, François Le Pors, était agent de la S.N.C.F. et a travaillé longtemps dans la région parisienne. Sa mère se nommait Gabrielle Groguennec. Anicet est né le 28 avril 1931. Il est docteur ès-sciences économiques et a occupé successivement les postes d'expert de l'organisation météorologique mondiale, de chargé de mission à la direction de la pré-

Yann PENCALLET.

(suite page 5)

Notre banquet annuel de 1980 était présidé par Anicet Le Pors, actuel ministre de la Fonction publique. A sa gauche : Suzanne Jaffrès ; à sa droite : Jean Le Lagadec, Marie Daniel et Lucien Lantermier, maire de Gennevilliers.

AGENCE IMMOBILIÈRE

PAVILLONS
TERRAINS
IMMEUBLES
PROPRIÉTÉS
FONDS DE COMMERCE
PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

G. LE BORGNE
97, AVENUE ROGER-SALENGRO
94500 CHAMPIGNY-s/-MARNE
Tél. : 882.00.93

EXPERTISES GRATUITES
CAISSE DE GARANTIE (FNAIM) N° 00244

NOTRE CARNET

TOUS DE VŒUX...

Champigny : M. André Le Mestrallan membre du conseil d'administration de l'amicale de Champigny-Joinville vient d'être admis à la retraite. André travaillait à la R.A.T.P. Nous lui souhaitons de passer une retraite heureuse dans sa maison du Morbihan.

● Tous nos vœux de prompt rétablissement à M. Louis Guyonnard membre de l'amicale de Champigny-Joinville, qui vient d'être hospitalisé à Créteil.

CARNET ROSE

Montreuil : Une petite fille nommée Anaïs Jeanne Marie est née au foyer de M. et Mme Yves Kerbaul. Elle est la petite-fille de notre ami Eugène Kerbaul, rédacteur au « Pays Breton ». Toutes nos félicitations aux parents et grands-parents et heureuse vie à Anaïs.

CARNET BLANC

Amicale de la RATP : Nous avons appris avec plaisir le mariage de notre ami André Morvan, amicaliste de la première heure avec Dominique Guyonnard. André Morvan est originaire de Lannion (22).

Le mariage a été célébré à la mairie du IIème arrondissement.

André a voulu que son mariage ait un air bien Or chez nous. Deux vainqueurs lui ont fait cet honneur : Joulou Bruyan au bribe et Jackie Postollec à la bombarde. Les leur comptera-t-on sa créer une bonne ambiance.

L'amicale de la R.A.T.P. et le « Pays Breton » souhaitent beaucoup de bonheur à André et Dominique.

Carantec - La Baule : Tous nos vœux de bonheur à Patrick Benjamin de Carantec et à Brigitte Cros de La Baule dont le mariage a été célébré récemment à La Baule. Patrick est le neveu de Jean et Jacqueline Le Lagadec et le cousin de Mireille Hervy.

DECES

Champigny - Paris - Gouesnou : Nous avons appris avec tristesse le décès de *François Lardoux de Gouesnou. François Lardoux était le* frère du Joseph Lardoux, vice-président de l'Union des Sociétés Bretonnes de l'Ile-de-France, membre du conseil d'administration de l'amicale des Bretons de Champigny-Joinville.

Le « Pays Breton », tous ses amis de l'USBIF et de Champigny-Joinville présentent à Joseph leurs condoléances et l'assurent de leur amitié dans le malheur qui vient de le frapper.

Amicale de la R.A.T.P. : Nous avons appris avec tristesse le décès de Mme Veuve Mahé décédée dans sa 80ème année. Mme Mahé était la mère de notre ami Eugène Mahé.

L'amicale de la R.A.T.P. et le « Pays Breton » présentent toutes leurs condoléances à la famille de Mme Mahé.

Champigny

— Toutes nos condoléances à la famille de M. Maurice Chapela dont nous venons d'apprendre le décès.

— Nous avons appris avec tristesse la mort accidentelle à l'âge de soixante-huit ans de M. Edmond Carillon que les Campinois ont bien connu.

Edmond Carillon, retraité de la SNCF, était retiré dans la région du Mans.

Il est décédé victime d'un accident de la circulation. M. Jean Mabic représentait l'amicale de Champigny-Joinville aux obsèques. Toutes nos condoléances à Josette Carillon, à Yannick et à toute la famille d'Edmond.

Puteaux - Lambert : Les obsèques de Mme Yves Gueguin née Anne-Marie Le Goien, décédée à l'âge de 86 ans, ont été célébrées à Lannebert.

Paris : Les obsèques de Mme Maurice Dieras née Andrée Goemans ont été célébrées à Paris.

Asnières - Llancourt - Lanrodec : Mme Pierre Mahé née Eugénie Taclean est décédée dans sa 87ème année. Ses obsèques ont été célébrées à Lanrodec.

Paris - Tréguier : Les obsèques de M. Joseph Le Bouder, décédé à l'âge de soixante-dix-neuf ans, ont été célébrées à Tréguier.

Paris - Saint-Agathon - Saint-Denis : M. François Le Digberher est décédé à l'âge de soixante-huit ans. Ses obsèques civiles ont eu lieu à Saint-Agathon.

Marly-le-Roi - Plouha : Les obsèques de M. Paul Pierre décédé à l'âge de soixante-trois ans, ont été célébrées à Marly-le-Roi.

Fauboune - Plouaret : Mme Ernestine Le Coz née Quéméner, décédée à l'âge de 81 ans a été inhumée à Plouaret-Modèle.

Taverny - Plouaret : Les obsèques de M. Emile Prigent décédé à l'âge de 88 ans, ont été célébrées à Plouaret.

Paris - Lanrelas : Mme Villiers née Maria Potier a été inhumée à Lanrelas.

Athis-Mons - Savigny - Plémy : Les obsèques de M. Henri Veillon décédé à l'âge de cinquante-six ans ont été célébrées à Plémy.

Villejuif - Thiais - Plémet : M. Marcel Rubon ancien contremaître des Kaolins de Bretagne est décédé à l'âge de 81 ans. Ses obsèques ont eu lieu à Plémet.

Villeneuve - Trégrom : Les obsèques de M. Auguste Le Goff décédé à l'âge de cinquante-cinq ans ont eu lieu à Trégrom.

Deuil-La-Barre - Paris - Saint-Eloi : Mme Louis Pégron née Jeanne-Marie Le Guillou est décédée à l'âge de 89 ans. Les obsèques ont été célébrées à Saint-Eloi.

Malakoff - Lézardrieux : Les obsèques de M. Baulieu capitaine de la marine marchande en retraite, décédé à l'âge de 88 ans, ont eu lieu à Lézardrieux.

Paris - Brest - Plounévez-Quintin : Mme Veuve Buffnet née Anne-Marie Sommier est décédée dans sa 96ème année. Les obsèques ont été célébrées à Plounévez-Quintin.

Saint-Germain-en-Laye - Saint-Julien : Les obsèques de Mme Augustine Hellio née Le Mehauté, décédée à l'âge de soixante-douze ans, ont eu lieu à Saint-Julien.

Saint-Denis - Pabu : Les obsèques de M. Théophile Le Corber ont eu lieu au cimetière de Pabu.

Colombes - Trémeven : Les obsèques de M. Henri Rouvet décédé dans sa soixante-dixième année ont eu lieu à Trémeven.

Paris - Erdeac : Mme Louis Potier née Maria Duval, décédée à l'âge de soixante-neuf ans a été inhumée à Erdeac.

Arcueil - Loguivy-Plougras : Les obsèques de M. Jean-Baptiste Roche, ancien combattant 1939-1945 décédé dans sa cinquante-neuvième année ont eu lieu à Loguivy-Plougras.

Le Blanc-Mesnil - Trégrom : Les obsèques de Marie Compard décédée à l'âge de cinquante-deux ans ont eu lieu à Trégrom.

Colombe - Langourla : Les obsèques de M. Michel Bernyer décédé à l'âge de quarante-neuf ans, ont été célébrées à Langourla.

An Dol Vad

Recette du fricot de Robert Lozach

(servi au pardon le 21 juin)

Pour 10 personnes, il nous faut :

— 2,7 kg de veau de qualité extra ;
— 100 g de farine ;
— 10 cl de vin blanc ;
— 100 g d'oignons ou d'échalottes ;
— 3 kg de pommes de terre ;
— 1 cuillerée de concentré de tomate ;
— 1 bouquet garni ;
— 1 bouillon cube.

Faire revenir les oignons, laisser dorer la viande. Ajouter les carottes, attendre que le tout soit cuit pour mettre les pommes de terre, le vin blanc, le bouquet garni.

Le fricot est un repas complet. Inutile de préparer un hors-d'œuvre.

Bon appetit.

Gâteau Paimpolais

200 g de beurre, 150 g de sucre, 180 g de farine, 5 œufs, une pincée de sel, 500 g de pruneaux, 1/2 paquet de levure.

Faites tremper pendant trois heures les pruneaux à l'eau bouillante puis dénoyautez-les. Beurrez et farinez un moule à manquer.

Dans une terrine, mettez les jaunes d'œufs, le sel et le sucre et mélangez jusqu'à obtenir une préparation mousseuse. Ajoutez doucement le beurre fondu tiédi puis la farine et la levure, mélange bien. Battez les blancs en neige ferme, incorporez-les à la pâte en la soulevant pour ne pas casser les blancs.

Versez cette préparation dans le moule. Laissez tomber les pruneaux dans la pâte en les répartissant à peu près uniformément. Mettez à four moyen 45 minutes.

Vous pouvez le manger tiède mais il sera meilleur le lendemain.

Abonnements de soutien

M. Dubois Serge, Paris 11e ; Mme Martel Marthe, Champigny (94) ; M. Léon, Houilles (78) ; M. Acas Alexis, Gennevilliers (92) ; Mme Hervy Célestine, St-Pol-de-Léon (29) ; M. Pressard André, Gif-sur-Yvette (91) ; Mme Rabouzin, Fresnes (94) ; Mme Azzano Germaine, Villejuif (94) ; Mme Le Moryan Madeleine, Chatenay-Malabry (92) ; Mme Gouraud Josephine, Malakoff (92) ; M. Le Roal Louis, Bobigny (93) ; Mme Chazelle Marie-Anne Bagnolet (93) ; M. Hamonic Pierre, Chaville (92) ; Mme Gaillard Paulette, Fontenay-sous-bois (94).

Aidez votre journal en payant un abonnement de soutien

60 f ou plus

SOCASSUR

Spécialiste de l'assurance des collectivités

(municipalités, comités d'entreprises et associations)

et sa filiale ASSISTANCE pour les particuliers et collectivités

SOCASSISTANCE

29, rue du 4 septembre - 75002 PARIS

TÉL. 742.78.75

TRANSPORTS - DÉMÉNAGEMENTS

F. CALLAREC

22 PLESTIN-LES-GREVES Tél. (96) 35.63.77 - 35.63.75

BRETAGNE - PARIS

SERVICE REGULIER

Responsables de collectivités et de Comités d'entreprise

Pensez dès maintenant à votre arbre de Noël 1981

Consultez

SOPARECO JOUETS

Un spécialiste à votre service

68, rue Pasteur 94400 VITRY-sur-Seine

Tél. 680.89.00

la vie des amicales

Goussainville : SUCCÈS DE LA FÊTE CHAMPÊTRE

Ce dimanche 14 juin le soleil était au rendez-vous ; aussi plus d'un millier de personnes se pressaient à la Fête champêtre organisée par l'Amicale des Bretons de Goussainville et le Cercle celtique KAN AR MOR sur le plateau d'évolution du Stade Maurice Baquet. Une nouvelle fois la capacité d'organisation de l'Amicale a été démontrée ainsi que le témoignage de sympathie qu'elle recueille auprès de la population.

A 15 h débutait le spectacle présenté par Gilbert, l'animateur de l'Amicale, avec le folklore breton exécuté par les Cercles KAN AR MOR et LABOUR HA KAN, le folklore auvergnat avec le groupe LA CATINOU suivi par des variétés avec Isabelle et Valérie dans un numéro de mime ; le groupe Dynamo Jazz Band ; Charlot Show ; les Amatitas, chanteurs boliviens, spectacle interrompu qui se terminait vers 20 h 30 après une démonstration de lutte bretonne et d'un lever de perche justement apprécié par l'assistance heureuse de trouver un peu de fraîcheur après la canicule de l'après-midi.

Durant toute l'après-midi on se dirigeait vers la buvette où l'accueil était toujours souriant ou auteur des stands de jeu tenus par les Amicalistes et ceux du Bourget, tandis que les gourmets s'avançaient vers les stands de crêpes et galettes. A noter également que le stand culturel a connu un beau succès.

Dans l'assistance nous avons remarqué la présence de M. Jean-Louis Joachim, adjoint au Maire de Goussainville accompagné de Mme Vonne Toudic, conseillère municipale, ainsi que de Jean-Baptiste Fumaroli, également adjoint au Maire. Que tous ceux qui ont participé ou contribué à l'organisation et au déroulement de cette fête soient ici remerciés ainsi d'ailleurs que la Municipalité qui avait mis le Stade Maurice Baquet et du personnel à notre disposition.

Avant que cette Fête familiale et populaire se termine on procédait au tirage de la Tombola dont vous trouverez ci-après la liste des numéros gagnants.

RESULTAT DE LA TOMBOLA

Tous les billets se terminant par le chiffre 3 gagnent un lot de consolation.

	233	270	425	594
629	807	932	1082	1086
1254	1270	1309	1313	1454
1484	1526	1603	1628	1695
1707	1830	1879	2024	2150
2155	2198	2410	2432	2455
2458	2596	2668	2855	2961
3100	3159	3197	3401	3412
3474	3481	3521	3604	3614
3636	3677	3719	3734	3905
3917	4008	4079	4216	4471
4484	4501	4586	4686	4688
4737	4976	5091	5364	5438
5462	5480	5633	5797	5860
5950	6100	6117	6189	6449
6506	6625	6748	6828	6923
7070	7082	7161	7592	7763
7769	7940	7948	8242	8431
8488	8651	8885	8915	8945
9060	9121	9307	9326	9857
9923	10032			

Les lots non retirés après le 31 juillet 1981 resteront acquis à l'Amicale.

En cas d'erreur ou d'omission seule la liste déposée au Siège de l'Association reste valable.

Les lots sont à retirer tous les samedis matin de 9 h à 12 h au Théâtre Municipal Pablo Neruda.

CHAMPIGNY : Visite à deux anciens

Ainsi que l'avait décidé le Conseil d'administration de l'Amicale, une visite a été faite le mardi 11 juin à nos deux doyens.

Michel Le Mestrallan, notre doyen et nouveau président, Mme Claude Kaufmann, notre secrétaire, et le soussigné se sont tout d'abord rendus en fin d'après-midi chez M. Désir Froc, 10, avenue de l'Ile-d'Amour à Champigny.

Né le 21 septembre 1887, ancien boucher, il nous reçoit dans le petit jardin du pavillon qu'il occupe depuis vingt-trois ans avec son fils unique.

En buvant le champagne offert par l'Amicale, M. Froc nous parle de son arrivée en 1905 dans la région parisienne, dévoue les communes où il a travaillé : Bobigny, Nanterre, Bezons, Saint-Maur, Alfortville, Nogent. Le Perreux. Sa photo en uniforme de dragon, en 1914, lui rappelle bien des souvenirs. Il a conservé une telle mémoire que ses amis du foyer du troisième âge n'en veulent pas d'autre que lui pour marquer les points à la belote.

Lorsque nous le quittons, notre doyen nous invite à sonner à sa porte chaque fois que nous passerons dans son quartier. « Et pourquoi pas », répond-il, lorsque nous envisageons de fêter dans six ans son centenaire !

Une heure plus tard, accompagnés de M. et Mme Le Grand, nous sommes reçus, 2, rue du Marché à Champigny par Mme Arhalia Guyonnot, entourée de deux de ses filles et de leurs maris.

Née le 4 décembre 1887 à Plounivo (Côtes-du-Nord), elle a vécu jusqu'en 1900 à Lavallois. Mariée le 29 avril 1909 à Paris, elle a vécu pendant cinquante-quatre ans à Colombes, trois ans au Perreux. Elle habite champigny depuis 1967.

Ayant eu 6 enfants, 3 filles puis 3 fils, elle se trouve à la tête de 12 petits-enfants et 19 arrière-petits-enfants.

Son entourage nous confie qu'elle adore les voyages, qu'elle en ferait encore volontiers ; elle nous étonne par la précision de ses souvenirs.

Nous trinquons avec cette dynamique grand-mère qui respire la joie de vivre et tricote encore des écharpes et des châles pour les vieux !

Au revoir et bonne santé, Mme Guyonnot.

Jean LE BIAN.

Maison de la Bretagne

(ASS LOI 1901)

vous offre ses services

Centre Maine-Montparnasse

17, rue de l'Arrivée B.P. 1006

75737 PARIS CEDEX XV

TOUS RENSEIGNEMENTS sur le tourisme en Bretagne hôtels, campings, gîtes ruraux, écoles de voile, équitation, canaux bretons, etc... tél 538.73.15. de 10 heures à 19 heures, sauf dimanches et fêtes

LIBRAIRIE DE LA CITE

Tous les ouvrages sur la Bretagne, sur la Mer, la Marine

Tout ce qui concerne la langue bretonne Tél 538.69.12

Salon de Coiffure "la boite à beauté"

Mme LE LIGEOUR Roselyne

45, r. du Général-Galliéni 93100 MONTREUIL

Tél. 287.74.97

CAFÉ - TABAC

KERSULEC

34, rue Jean-Allemane

CHAMPIGNY

(Val-de-Marne)

R.A.T.P. le 25 octobre Banquet de la rentrée

L'Amicale des Bretons de la R.A.T.P. organise le banquet de la rentrée, le samedi 25 octobre, à 19 h 30, 191, rue de Bercy, à Paris. Une soirée dansante suivra. Les amicalistes des hôpitaux, des P.T.T., de l'E.D.F. et de la S.N.C.F. sont cordialement invités.

Inscription : Jackie POSTOLLEC, Union des Sociétés Bretonnes, 19, rue du Départ, Paris (14e).

PRENEZ DATE :

— Dimanche 11 octobre tout le la journée à **Sannois**, Grande fête champêtre, salle Jean XXIII, 1, rue Pasteur.

— Samedi 24 octobre, Grande soirée dansante à **Bondy**, salle des fêtes de la mairie.

— Samedi 31 octobre, Fest-Noz annuel des Bretons de **Vitry**, animé par les **Sonerien du**, salle Montesquieu à 21 heures.

— Le prochain conseil d'administration de l'Union aura lieu le samedi 19 septembre à 14 h 30 au siège 19 rue du Départ, Paris 14e.

Trouvé au stand du « Pays Breton », à Saint-Denis, un pull bleu marine à carreaux bleus clairs : le réclamer au siège de l'Union, 19, rue du Départ, Paris (14e).

Amicales et cercles, préparez dès maintenant vos délégations. Buffet campagnard à l'issue des travaux.

LE BANQUET DES VACANCIERS

C'est à Saint-Nicolas-des-Eaux que l'Union des Sociétés Bretonnes organise le mercredi 12 août son désormais traditionnel banquet de retrouvailles des Bretons en vacances.

Saint-Nicolas-des-Eaux est un petit village installé à flanc de coteau, au-dessus d'un barrage et d'une écluse du Blavet. Des maisons de granit quelques fois recouvertes de chaume entourent une petite église du XVIe siècle.

Le matin à 11 heures nous irons nous recueillir sur la tombe de notre ami Théo Le Maguet, décédé il y a un an à l'âge de 79 ans et qui repose au cimetière du Moustoir-Remungol.

Le prix du repas est de 75 francs, les inscriptions sont reçues avec le règlement jusqu'au 31 juillet par :

— M. Geffroy Marcel, 16, avenue Paul-de-Kock, 93250 Les Lilas, Tél. : 843.07.06.

— M. Job Le Mestre, 40, rue de la Vallée-du-Bois, 92140 Clamart.

— M. Bastard Amédée, Lanscolva, 22310 Plestin-les-Grèves. Tél. : (96) 35.66.19.

— M. Le Cliff Marcel, Le Clandy Inguimel, 56240 Plouay. Tél. : (97) 32.07.33.

Il est évident que chacun peut y venir avec des parents ou des amis.

Un car partira de Plouneour en passant par Trémel, Plestin, Lanvellec, Plouaret, Plounevez, inscriptions et renseignements auprès de Marcel Geffroy et Amédée Le Bastard.

- Avec sa connaissance du marché
- Avec son expérience commerciale
- Avec sa compétence technique

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

VOUS FACILICITERA LA TACHE AMÉLIORERA VOTRE EFFICACITÉ SÉLECTIONNERA VOS BESOINS

en équipements de piscines stades, gymnases, salles spécialisées etc.

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

7, rue de Reims - Paris 13e Tél. 583.77.40.

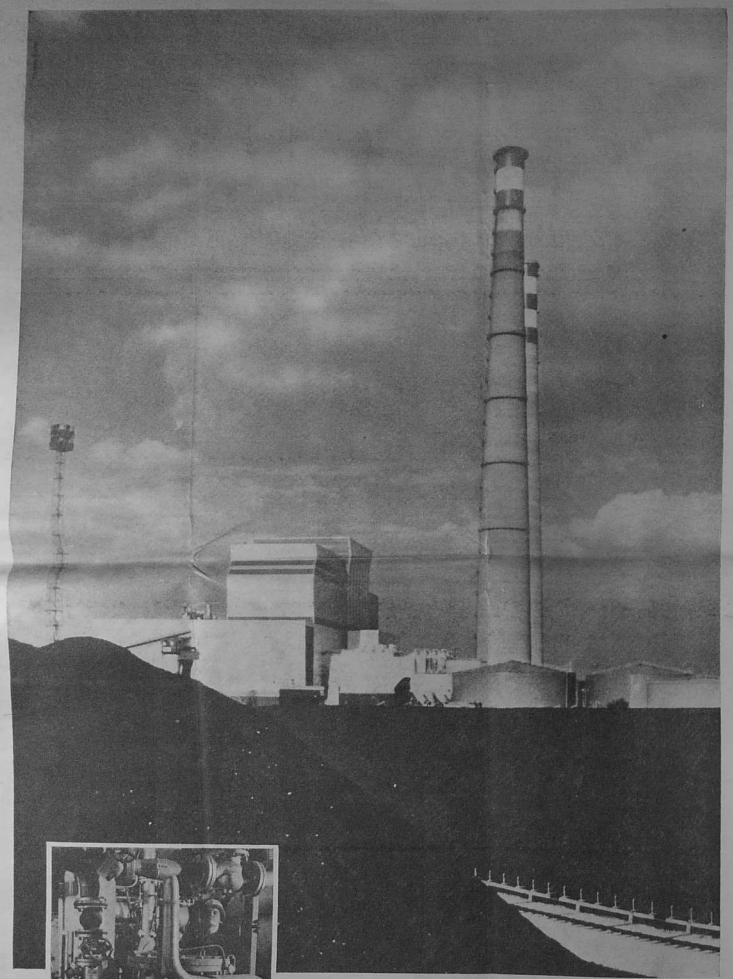

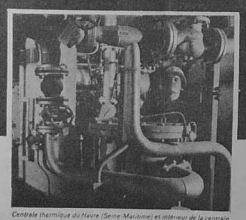

Centrale thermique du Havre (Seine-Maritime) et intérieur de la centrale.

Charbon : en 1980, sa part dans la production d'électricité a dépassé celle du fuel.

Depuis 1974, Electricité de France a reconverti au charbon treize centrales fonctionnant au fuel. En 1980, la production de ces centrales reconverties aura permis d'économiser 3 millions de tonnes de pétrole. Aujourd'hui la part du charbon dans la production d'électricité dépasse celle du fuel.

Electricité de France.

la vie des amicales

SIX MINISTRES BRETONS

(Suite de la première page)

vision au Ministère des Finances, de chef de la division de l'industrie au même ministère, de chef de la mission interministérielle sur l'immigration. Il a publié plusieurs ouvrages économiques. Anicet Le Pors occupe aujourd'hui la charge de ministre de la Fonction publique et de la réforme administrative.

Le second membre de notre Comité de patronage à avoir accédé à des fonctions ministérielles est Charles Hernu, ministre de la Défense Nationale, qui est né le 3 juillet 1923 à Quimper (Finistère). Fils d'Eugène Hernu et de Laurence Prost, Charles Hernu fut député radical-socialiste de la Seine de 1956 à 1958. Il était alors président du Club des Jacobins. Il fut ensuite président du présidium et délégué général de la Convention des Institutions Républicaines. Il assuma également la charge de président des Conventions pour l'armée nouvelle. Charles Hernu qui est aussi maire de Villeurbanne, a publié plusieurs ouvrages dont un intitulé « Soldat-citoyen ».

Les quatre autres ministres bretons sont : Nicole Questiaux, ministre de la Solidarité nationale (née à Nantes le 19 décembre 1930) ; Edmond Hervé, ministre délégué auprès du ministre de l'Industrie, chargé de l'Energie (né le 3 décembre 1942 à Boulle, Côtes-du-Nord) ; Louis Le Pensec, ministre de la Mer (né le 8 janvier 1937 à Mellac [Finistère]) ; Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'extension du secteur public.

Bon travail à tous nos Bretons ministres, et surtout qu'ils n'oublient pas la Bretagne et leurs compatriotes, qu'ils soient au pays ou ailleurs en France et dans le monde.

Yann PENGALLET.

PLEIN SUCCÈS DU PARDON

(Suite de la première page)

coupa de la grande tombola de faïences de Quimper. René Briand, secrétaire à l'organisation de la fête, présenta les différents groupes folkloriques de Coursainville, Labour Ha Kan, et ar Milin Coz qui évoluèrent sur la pelouse. Louis Capart, tantôt optimiste, tantôt offrimant sa colère chanta la vie du peuple, particulièrement celle de l'île de Sein. Un espoir amer se dégage de ses chansons. A midi, tout s'arrête.

FRICOT MAD

Enfin, le superbe fricot de Robert Izaach finissait de mijoter. Que cela était bon et copieux. Je me demande ce que va trouver M. Izaach l'année prochaine pour flatter les palais de plus en plus difficiles. Car vraiment, on s'est régalé au fricot des amicales de Chatenay-Malabry, de Villejuif et Nanterre.

Bien sûr, le Pardon de St-Denis n'est pas seulement une rencontre, un carefour des Bretons de l'île de France. C'est aussi un endroit où l'on s'amuse et où l'on vient donner de l'amitié. Venu saluer la fête, M. Pierre Zarka, député de la circonscription de St-Denis, fit le tour des stands, guidé par notre président Jean Le Lagadec, avec Joseph Eustac, Pierre Poulchot et Louis Janvier, vice-présidents de l'Union des Sociétés Bretonnes.

Au 43e Pardon de St-Denis, on s'amusa à la grande kermesse. Par exemple, on pouvait : pêcher à la ligne grâce à claude Kaufmann de l'amicale de Champigny-Joinville, secondée par Josiane et Alice Corvillet de Tremblay-les-Gonesses, déguster des crêpes préparées par MM. et Mmes Moyvan André, Moyvan Michel, Postollec, de l'amicale de la RATP. Grâce à l'amicale de Bondy, dirigée par M. Geffroy et M. Faour au bar et une loterie étaient organisés Bravo et merci aux amicales des Clamart, de Gennevilliers, de la Courneuve, de Pantin et de Sannois et à leurs responsables MM. Hamon, Daguet, Avignon, M. et Mme Soplon et à M. Le Gac, pour leurs réjouissements. Les adultes s'amusaient autant que les enfants quand René Briand annonça l'entrée en scène de deux magnifiques clowns, Tatave et Champy. Les enfants de 4 à 14 ans participèrent à un concours de dessins.

M. Jean Le Lagadec remit la coupe au vainqueur du tournoi de saute. La soirée s'acheva par des luttes bretonnes et une levée de perches. Suzanne Jaffrès, membre du comité d'honneur de l'union et sa fille Bleuenon, nous ont fait le plaisir d'une visite le dimanche.

Comme vous pouvez le constater, tout ce que touche la richesse de la culture bretonne était représenté avec raisonné et sincerité.

Merci à tous d'être venus si nombreux, même si le 21 juin 1981 n'était pas un dimanche comme les autres puisque c'était aussi la journée des citoyens.

A l'année prochaine pour le 44e Pardon qui aura lieu les 19 et 20 juin et vive la langue bretonne et toutes les langues des autres regions de France.

Sylvie KIRZIN.

FÉDÉRATION DES SPORTS ET JEUX BRETONS

Après de brillantes démonstrations effectuées dans les différentes fêtes bretonnes de la région parisienne (Gennevilliers, Aulnay-sous-Bois, les arènes de Lutèce Goussainville) il était normal que le grand Pardon de l'Union à la Courneuve marque l'apothéose de la première moitié de la saison sportive. Toutes ces prestations confirment ainsi le renouveau des sports Bretons revenus dans nos cœurs à une place qu'ils n'auraient jamais du quitter.

A la Courneuve nous essayons de maintenir la tradition.

Où parmi les anciens ne se souviennent des luttes Le Bris, Le Penneg, Le Foll et plus près de nous les Le Scouarnec, Le Berre deux fois trois frères dépassant ou égalant 80 kg et redoutés tant à Paris qu'en Bretagne. On pourrait encore citer Péron, Le Grand, Fouler et Sabiani Frères. L'un de ceux-là, Jacques Le Berre, fut même par ailleurs, champion d'Europe sélectionné olympique de Judo en 1964 puis, entraîneur national dans cette discipline.

Qui ne se rappelle les duels fameux au début des années 60 au lever de Perche entre Jean Le Penneg et Alexis le Doyen puis Lashéze, Pichodo, Péron, et nous en oublions.

Puis ce fut la consécration de ce sport à la télévision dans l'émission « la tête et les jambes ».

Pour rendre hommage à tous ces gens qui d'une certaine façon représentaient une expression de la particularité Bretonne, nous avons décidé de créer une Fédération qui serait un lien entre tous ces jeux et sports traditionnels tombés en désuétude.

Ce Lie fédératif aurait également pour but de maintenir et d'arrêter vraisemblablement la perte de trois traditionnels « arènes » et de deux dimanches de pardon en créant le championnat de France de lever de Perche. Celui de cette année était le cinquième et depuis 1977, le record est sans cesse amélioré.

Dimanche pour la première fois trois athlètes ont dépassé les 200 kg et un jeune venu de Bretagne a reçu la coupe du vainqueur, remise par notre président Le Lagadec, son voisin de clocher, puisqu'ils sont tous les deux du même coin.

Le deuxième, vainqueur depuis trois ans, n'a pas démérité puisqu'il avait déjà dans les bras une victoire à la pierre lourde au Buz Youl et deux matches de lutte bretonne.

RESULTATS

LANCER DE PIERRE LOURDE

(20 kg) - 40 inscrits :

1. Gurbuell Guillaume (U.S.B.P.), 5,93 m (3,82, 5,75) ; 2. Lise Dronioui (Logoivy Plougras), 5,80 m (5,10, 5,36) ; 3. Serge Falezan (Les Lilas), 5,40 m (5,40, 5,47) ; 4. G. Simon (individuel), 5,32 m (0, 0) ; 5. Mehaleh Gabriel (U.C.B.P.), 4,97 m (4,32, 4,26) ; 6. Le Berre Alain (U.S.B.P.), 4,22 m (4,20, 4,02) ; 7. C. Apker (individuel), 4,16 m (4,05, 0) ; 8. Minot-sion (individuel), 3,94 m (0, 3,75) ; 9. Kerdelhue (individuel), 3,77 m (0, 3,45) ; 10. Dobellan (individuel), 3,76 m (3,76, 3,55) ; 11. Pascou, 3,66 m ; 12. Le Moal, 3,56 m ; 13. Le Bihan, 3,33 m ; 14. Lamrella, 3,11 m ; 14. Morandeau, 2,97 m ; 16. Prioux, 2,85 m.

BAZ YOUD

Finale : Guillaston bat Gabriel Mehaleh N'Doing 2 manches à 1 et 2 annulées.

CLASSEMENT

1. Guillaston ; 2. Gabriel, tous deux U.S.B.P. ; 3. Claeère ; 4. Gouneiel (U.S.B.P.).

LUTTE BRETONNE

Marquié Gilles (U.S.B.P.) bat Le Baudu Thierry (U.S.B.P.), 1 pt à 0 ; Biton Henri (Les Lilas) bat Valette Thierry (U.S.B.P.), 7 pts à 0 ; N'Doing Gabriel (U.S.B.P.) bat Lazouis Emile (Les Lilas), 7 pts à 0 ; Guillon Frédéric (U.S.B.P.) bat Faleran Serge (Les Lilas), 3 pts à 2 ; Guillaston Gaimell (U.S.B.P.) bat Le Blouz Edouard (Les Lilas), 7 pts à 2 ; Derycker Jean-Philippe (U.S.B.P.) bat Dufau Jean-Baptiste (U.S.B.P.), Laimen N'Doing Gabriel (U.S.B.P.) bat Biton Henri (Les Lilas), 7 pts à 1 ; Guillaston (USBP) bat Faleran (Les Lilas), 3 pts à 0.

CHAMPIONNATS DE FRANCE DE LEVER DE PERCHE

1. Dronioui Luc (ind.), Logoivy-Plougras (220, 275 kg) ; 2. Guillaston Gaimell (U.S.M.P.), Thiais (Val), 200 kg ; 3. Le Berre Alain (USBP), Elliant (29), 220 kg ; 4. Le Blouz Edouard (Les Lilas), 170 kg ; 5. Lesaquois, Guillem Frédéric (USBP) et Faleran Serge (Les Lilas), 150 kg ; 8. Mehaleh N'Doing Gabriel (U.S.B.P.), 130 kg.

Cadets : 1. Myrone Gilles (U.S.B.P.), 85 kg ; 2. Dufau Jean-Baptiste (U.S.B.P.), 80 kg ; 3. Derycker Jean-Philippe (U.S.B.P.), 75 kg.

XIe FESTIVAL INTERCELTIQUE DE LORIENT DU 7 AU 16 AOUT 1981

10 JOURS
150 MANIFESTATIONS
4 500 MUSICIENS, CHANTEURS, DANSEURS, ARTISTES, ECRIVAINS, SPORTIFS DES NATIONS CELTES

Ce Festival ne se situe pas dans la lignée des nombreux festivals internationaux de folklore que nous connaissons, mais se présente comme un immense plateau d'overture internationale au service et pour la promotion des cultures des pays celtiques.

Depuis onze ans, le Festival est préparé pour que, avant tout, ce soit la grande fête des retrouvailles de tous ces consins celtes. C'est certainement l'ambiance créée à cette occasion qui séduit les quelque 150 000 personnes qui suivent chaque année ce Festival, et qui peuvent non pas seulement assister, mais participer pleinement à cette ébullition immense. Ce contact permanent est créé avec tous les musiciens, chanteurs, danseurs, acteurs et artistes rassemblés chaque année durant dix jours et dix nuits à Lorient, autour de 150 spectacles organisés, sans parler des autres spontanés.

Tous renseignements : Festival Intercéltique, Hôtel de Ville, 56100 LORIENT.

O.P.P.

OFFICE PARISIEN DES PAPIERS

Fournitures de tous papiers pour collectivités publiques et privées organisations et imprimeries

VENTE SUR STOCK ET SUR FABRICATION

28, rue Lénine - IVRY 94200
Tél. 670.38.58

LE DISCOURS DE JEAN LE DU AU PARDON DES BRETONS

Voici le texte de l'allocution prononcée par Jean Le Du au Pardon de St-Denis :

« On parle beaucoup depuis une dizaine d'années des problèmes des langues régionales de France. Je voudrais profiter de l'occasion qui m'est offerte aujourd'hui pour faire un peu le point sur la situation du breton et des langues celtiques dans l'enseignement et dans la recherche.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR :

Il existe deux sections de Celtique en France, l'une à Rennes (3 enseignants) et l'autre à Brest (3 enseignants) ; de plus, un professeur de la section de Rennes assure l'enseignement du Celtique à l'Ecole des Hautes Etudes à Paris ; enfin, un enseignement élémentaire du breton est délivré à Nantes et Vincennes par des professeurs extérieurs.

L'ensemble des celtisants français représente donc un tout petit nombre de personnes (5 titulaires seulement), ce qui représente moins que ce que l'on trouve dans l'une des universités du Pays de Galles (Cardiff, Swansea, Aberystwyth, Bangor), d'Ecosse (Edimbourgh, Glasgow), ou d'Irlande (Trinity College et University College à Dublin, Galway, Cork, Belfast...).

Les enseignants chercheurs sont donc amenés à couvrir un champ énorme : pour prendre un exemple, mon poste s'intitule « professeur de langues et littératures bretonnes et celtiques ». Une telle dispersion est paradoxale à notre époque, quand on pense que par exemple, un professeur de Français de l'enseignement supérieur peut être spécialisé dans la littérature du seizième ou du XVIIIe siècles.

Non seulement les celtisants des universités françaises doivent s'occuper de l'enseignement du breton ancien et moderne (langue, littérature, dialectologie, toponymie...) et de celui des autres langues celtiques, mais ils sont aussi amenés à s'intéresser à la pédagogie du breton ; élaborer des méthodes d'initiation de perfectionnement, rédiger des grammaires, des recueils de textes d'études, s'occuper du recyclage des maîtres du premier et du second degré, diriger l'enseignement des stagiaires de formation de breton à l'école normale d'instituteurs, des cours par correspondance... On voit l'immensité de la tâche et la disproportion qui en résulte.

Pour vous donner une idée de l'enseignement supérieur du celtique à l'Université, je prendrai l'exemple de la section de Brest, que je connais le mieux.

A la rentrée prochaine, il y aura 4 U.V. en première année (Unité de Valeur = 2 h d'enseignement hebdomadaire) :

— initiation au breton ;
— traduction ;
— littérature bretonne ;
— linguistique bretonne ;

En deuxième année, 3 U.V. :

— initiation au breton (deuxième année) ;
— langue et littérature bretonnes ;
— langue galoise (initiation).

Au niveau de la licence, 2 certificats (2 h hebdomadaires également) :

— initiation à la langue (landavise) ;
— dialectologie.

TROISIEME CYCLE

Au niveau du 3e cycle enfin, un séminaire est destiné aux étudiants préparant le Diplôme d'Etudes Approfondies suivi par le doctorat de 3e cycle.

Dans le cours du cycle de licence, il n'existe pas de licence spécifique au celtique ou au breton, le breton et plus généralement les langues celtiques, doivent tenir lieu de seconde langue vivante, en particulier pour les étudiants en anglais, en allemand et en espagnol. Les diplômes (Diplôme d'Etudes Celtiques, Diplôme Supérieur d'Etudes Celtiques) délivrés par l'université n'ont pas de valeur nationale, et n'ont donc tout au plus qu'une valeur morale : ils ont néanmoins le mérite d'inciter les bretonnants à se perfectionner dans leur langue maternelle (rappelons qu'il n'est pas nécessaire d'être bachelier pour s'y inscrire).

Il est difficile, dans ces conditions, de former des spécialistes et seuls les étudiants fermement décidés débouchent sur le troisième cycle. Il faut se souvenir aussi de l'insuffisance criante de l'enseignement du breton dans les écoles, collèges et lycées : beaucoup de nos étudiants arrivent à l'université sans avoir jamais eu l'occasion de suivre des cours de breton dans le second degré.

PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Dans ce domaine, on ne saurait ignorer le rôle de la Charte culturelle de Bretagne entrée en vigueur en septembre 1978 dans le domaine de l'enseignement. Cette Charte était, selon son préambule, destinée à donner à la langue et à la culture bretonnes « une place en rapport avec l'importance qu'elles présentent au plan humain et culturel ». Depuis 1978 au poste de conseiller technique auprès du recteur d'académie est adjoints 3 postes de conseillers pédagogiques primaires (une par département de la Basse-Bretagne) pour le premier degré. 79 instituteurs ont suivi en 1979-80 des stages de formation initiale ou continue de langue ou civilisation bretonne d'une durée de une à six semaines ; pour le second degré, 200 enseignants ont suivi un stage de trois journées « langue bretonne », et le même nombre a suivi un stage « patrimoine culturel » (en 1976, 70 enseignants déjà suivaient un stage langue bretonne). En outre, le Centre national d'Enseignement par Correspondance (ex-C.N.T.E.) organise un cours (payant) pour les maîtres du primaire et du secondaire qui désirent se recycler dans leur langue maternelle ; ce cours s'adresse même à des maîtres « hors-cadre » ne désirant se s'initier à la langue bretonne.

RANDONNEE NAUTIQUE

« Faire de la voile en mer, mais aussi en rivière, découvrir la Bretagne intérieure et les canaux bretons, passer des écluses, aller partout où il y a l'eau et vivre (collectivement) une aventure ». Si c'est ce que vous recherchez, adressez-vous pour de plus amples informations au Centre nautique de Rodrans Brigneau, 40, rue St-Severin, 75005 Paris.

LE F.C.P.B. S'ADRESSE AU GOUVERNEMENT

Le Front Culturel Progressiste Breton (F.C.P.B.) s'est adressé au Premier ministre et aux ministres de l'Education Nationale, de l'Intérieur et de la Décentralisation, du plan et de l'Aménagement du territoire, de la communication, de la culture, de la jeunesse, de l'agriculture. Il demande l'ouverture de négociations sur les langues et cultures de France et sur l'obtention d'un statut qui garantira les droits des Bretons en matière d'éducation, de radio télévision et de vie publique.

COURRIER DES LECTEURS

Nous avons ce mois-ci deux lettres d'abonnés que nous publions intégralement ci-dessous.

AMICALE DE MASSY

A la suite d'un article paru dans notre journal « Le Pays Breton » et signé par un membre de notre Amicale de Massy, notre conseil d'administration tient à faire savoir à tous les adhérents de l'Union et à tous les lecteurs du journal que nous n'avons jamais distribué de tract antinucléaire dans les locaux de notre fest-deiz annuel. Cela a été fait **à l'extérieur** de cette salle des fêtes par un organisme qui ne dépend pas de nous, donc en aucun cas il n'a été distribué de tract en ce sens en même temps que la carte d'adhérent à notre Amicale. Nous nous gardons d'intervenir sur ces terrains purement politiques dans notre Amicale dans un sens ou dans un autre. Nous aurions préféré que notre comparoirte se soit adressé directement à nous, responsables de l'Amicale, en toute franchise, pour obtenir des éclaircissements à ce sujet. C'est été faire preuve de sa part d'une plus grande confiance dans notre bureau où tous les membres se connaissent et s'estiment. Nous déplorons par ailleurs que le Comité de rédaction du « Pays Breton » n'ait pas jugé nécessaire au préalable de nous avertir du contenu de la lettre de notre amicaliste qui était susceptible de nous porter préjudice.

Pour le bureau de l'Amicale,
Pierre MOBIN, président.

Le changement politique qui s'amorce dans le pays depuis le 10 mai est conséquence et source tout à la fois, de beaucoup d'espoir. Comment pourrait-il en être différemment pour les Bretons ?

Lançon à l'intitulé du Ministère de l'Intérieur des mots « et de la décentralisation » signale une certaine volonté du nouveau gouvernement à porter quelques-uns de ses efforts sur la question régionale. Voilà problème touchant tous les domaines de notre vie, économiques, culturels, politiques, etc... Nous avons donc motif à être exigeant.

Une des premières attentes des Bretons, c'est que l'on restitue la Bretagne dans son intégrité territoriale. Ce serait un premier geste du nouveau pouvoir politique qui montrerait ainsi clairement sa volonté de rompre avec l'arbitraire du régime précédent qui avait traité notre région dans la plus fidèle tradition jacobiniste, en lui retranchant sa partie la plus industrialisée, la plus ouvrière, son centre économique et historique (capitale des Ducs de Bretagne). De la sorte serait rétablie l'équilibre économique et l'identité culturelle et historique de notre région.

Mais ce ne serait que le préambule à toute une série de profondes transformations démocratiques que l'on pourrait résumer par le seul mot d'autogestion : la reconnaissance d'un fonctionnement autogestionaire de la région autour d'assemblées élues. Ainsi les décisions touchant la vie économique (implantation industrielle, répartition de l'énergie, création d'emplois, etc...) et culturelle ne seraient-elles plus le seul fait de « penons bras » à Paris, de technocrates tout-puissants, mais l'émanation de la volonté populaire, imposant et contrôlant les réformes et l'administration de la vie régionale.

Un programme ambitieux en perspective certes, mais comment débloquer autrement tout ce qui empêche l'essor de nos régions et entrave l'expression de la richesse nationale ?

Il faudrait aussi reconsidérer la « charte culturelle », assurer un réel enseignement du breton ne pas laisser à la seule initiative privée le « privilège » de dispenser l'enseignement et les connaissances de la langue et de la culture bretonnes...

Pour ce vaste projet, une volonté unitaire des Bretons, au-delà de leurs différences ou divergences d'opinions politiques, doit s'exprimer. Ce n'est qu'en dépassant les petits « clans » que l'on arrivera à imposer les transformations que nous voulons...

Jakez NARVOR.

VOUS DEVEZ ACQUÉRIR UN MATÉRIEL D'IMPRESSION

En fonction de votre budget

A.G.P.P.

12, rue du Port Mahon 75002 PARIS
Tél. 742.15.89

vous proposera un matériel adapté à vos besoins et à votre budget complet et prêt à servir

côtes-du-nord

Toujours « trop » de pommes de terre...

Sur la zone légumière des Côtes-du-Nord qui s'étend de Ploubo à Trébeurden, des centaines de producteurs de pommes de terre sont conscrnés. Aux difficultés liées des dernières semaines à l'approvisionnement des marchés européens et principalement de l'Allemagne, par les exportateurs grecs, sont venues s'ajouter des conditions climatiques désastreuses.

De mai à la mi-juin, les pluies continuelles ont contribué à endommager par le milldiou et le pourrissement des milliers de tonnes de tubercules. Sur le marché, certains jours, sur 230 tonnes offertes, une soixantaine de tonnes seulement trouvaient preneurs et au prix moyen et dérisoire de 50 centimes le kilo.

Les jours de gros arrivage, sur les 3 000 tonnes présentes, 1 300 tonnes restaient invendues.

C'est la quatrième année consécutive que les paysans de cette région doivent supporter une campagne désastreuse.

A cette situation s'ajoute le problème de la destruction des invendus pénalise c'est la seule solution qui ait été envisagée jusqu'alors.

L'avant-scène du terre-plein de Kerpaland, future zone portuaire de Paimpol est recouverte d'une montagne de pommes de terre. Chaque jour, une noria de remorques agricoles emprunte le chemin menant à ce terre-plein afin d'y déverser les invendus du jour. Les premiers continents stockes en ce lieu se liquéfient sous l'ardeur des rayons du soleil et l'odeur pestilentielle qui s'en dégage, fait craindre une catastrophe écologique.

Les riverains de Kerpaland protestent vigoureusement contre le déversement croissant de pommes de terre à proximité des habitations et craignent la pollution de la baie de Paimpol.

Il est question que les invendus soient restitués aux communes d'origine qui auraient la charge de leur trouver un lieu de stockage.

Incendie à l'Institution Notre-Dame, à Guingamp

C'est vers 22 h 45, alors que toute l'institution dormait que M. Richomme, surveillant général, aperçoivit du dortoir du dortoir, de la fumée sortant des cuisines.

Les 120 internes furent rapidement évacués de leurs chambres et les pompiers alertés.

On voyait des flammes énormes de Bourbriac et de la voie-express ; les deux salles à manger des professeurs, les cuisines, la chambre froide, le self-service, la lingerie, et les trois réfectoires des élèves qui se trouvaient dans deux bâtiments perpendiculaires de 50 m de long étaient détruits par un immense brasier. Une exception : la cave de la cuisine, qui contenait le stock alimentaire a été épargnée.

Alors que les toitures s'écroulaient, tout danger de propagation d'une suite des *dortoirs, d'autre part du côté de la chapelle et de la bibliothèque* était écarté, mais de justesse.

Les pompiers ont apprécié de trouver sur place une réserve d'eau réalisée pendant l'occupation par les Allemands. Cette mini-piscine qui se trouve dans la cour intérieure, jusque en face des bâtiments en feu, contenait, en effet 340 mètres cubes d'eau.

L'expert a évalué les dégâts à 350 millions de centimes. L'on pense que les travaux pourront être faits cet été et que la rentrée de septembre pourrra se faire normalement.

Tombé du toit de la voiture

Un accident peu banal s'est produit avenue Chateaubriand à Paimpol. Une 2 CV fourgonnette, conduite par M. Gérard Le Treoul, lycéen, demeurant au bourg de Pommerit-Jaudy circulait avec une personne qui avait pris place sur le toit du véhicule. Malheureusement celui-ci devait tomber accidentellement lors d'un passage sur la voie ferrée qui traversait la chaussée. Il s'agit de M. Dominique Henry, 20 ans, manutentionnaire, domicilié rue Noviciat-Le-Moustic. Ce dernier subit un traumatisme crânien avec perte de connaissance. M. Henry a été transporté à l'hopital de Brest.

A qui les poissons de Loc-Envel ?

Après avoir chassé le nouveau propriétaire de la pisciculture de Coe-Vilin en Loc-Envel, M. Michel Stéphan, les anciens propriétaires, M. Jean-Pierre Languy, 35 ans et sa mère Yvonne, 59 ans, s'étaient réinstallés dans les lieux. M. Stéphan lui aurait volé des truites et demanda aux autorités d'expulser ces occupants sans titre, mais non sans armes.

La gendarmerie mit donc le siège devant la maison et après diverses manœuvres d'approche y jeta des grenades lacrymogènes qui obligèrent les Languy à sortir après cinq heures de siège.

Ils ont été arrêtés et inculpés d'action concertée menée à force ouverte. C'est donc en vertu de la loi anti-casseurs qu'ils ont été écroués à Rennes et à Saint-Brieuc.

Depuis, ils y mènent une grève de la faim pour demander que la pisciculture leur soit rendue.

Le juge a ordonné également l'expulsion des truites qui se trouvent actuellement dans les bassins et qui, appartiennent à la famille Languy, représentant une somme de 450 000 F.

Chère location

Ayant loué une voiture BMW appartenant à une société de location, M. Michel Verne 22 ans, artisan fourreur rue de la Tour à St-Brieuc, abandonnait le véhicule dans un garage de Blois. Lors d'attendre le garagiste prévint la police. Au bout de 18 mois, la direction procédait avec l'autorisation du juge d'instruction, à la vente du véhicule. Lagence de location qui a porté plainte contre M. Verne, a perdu, outre le véhicule, 47 mensualités de location.

Le tribunal a condamné M. Verne à verser, pour ces 47 mensualités une somme de 71 189,88 F à laquelle s'ajoutera une autre somme de 2 000 F. Comme principale, une suspension de permis pour six mois a été prononcée par le tribunal.

Un guide des sentiers pédestres du pays de Guingamp

Un guide des sentiers pédestres de 10 à 15 km qui permet de parcourir à pied et de retrouver la voiture au point de départ.

L'auteur en est M. Jean Sanret, ingénieur des arts et métiers, retraité de l'enseignement, qui connaît visiblement bien la région.

Faux contrôleur

Un jeune homme vêtu d'un bleu de chauffe s'est présenté un matin chez Mme Marie-Cécile Briand, 81 ans demeurant rue Rosampont à Lamballe. Il a prétendu être un contrôleur des eaux. Le vieille dame, mise en confiance, lui a ouvert sa porte. Sous prétexte de vérification des robinets, il a alors demandé à Mme Briand de descendre à la cave. Au bout d'un moment, celle-ci s'est inquiétée. Elle est remontée et a constaté que toute sa maison avait été fouillée. Une somme d'environ 1 200 F de liquide et des bijoux de famille en avaient disparu.

On pavoise à Tredarzec

On peut pavoiser en tout cas ! En effet, un enfant du pays, Bruno Lucchini, vient de battre le record des 24 h de natation à Romorantin. Si bon était de dépasser les 45 km de M. Agasse et il s'est mis à *flotter avec Smart, Gronet, Ombredanne et Grare qui lui le* suit à abordanner. Bruno a couvert 46,240 km soit une moyenne de 1,927 km/h.

Des serres pour l'Afrique du Nord

Filiale de Chaffoteaux et Maury et installée auprès d'elle sur la zone industrielle des Châtelets à St-Brieuc, la Société Métallurgique de Bretagne (150 salariés) vit à près de 50 % de ses exportations, entretenant notamment des relations privilégiées avec un certain nombre de pays africains.

C'est ainsi qu'elle construit actuellement une usine en Tanzanie et un immense parc d'expositions dans l'Emirat d'Abu Dhabi.

Nous relevons dans un article d'Alain Guelles, dans Ouest-France que c'est sur le marché des serres qu'était s'aligner de plus quelques mois en Afrique du Nord.

700 tonnes de charpentes légères sont parties pour la Tunisie pour assembler 20 ha de serres dans la région de Sfax. La direction espère ainsi implanter en Tunisie 2 000 ha de serres et toucher la Lybie et d'autres pays voisins qui pour acquérir peut à petit leur indépendance agro - alimentaire, vèquipent eux aussi de serres.

Médaille pour acte de courage

M. Serge Thouénon, 30 ans, marié, père de deux enfants, qui habite 4 rue Le Faven à Guingamp, a reçu des mains de M. François Lazaud, député-maire la médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement ainsi qu'un diplôme.

Chacun se souvient à Guingamp du geste très courageux de M. Thouénon, artisan de son métier : le lundi 15 octobre 79, jour de la braderie St-Michel, il avait sauvé deux jeunes enfants qui se trouvaient dans un appartement en feu rue des Salles. Il s'agissait de Frédéric et Sabrina Goffroy. M. Thouenon avait eu tout juste le temps de pénétrer dans l'appartement en flammes et de sauver les deux enfants dont les vêtements étaient déjà en feu.

Escalade dangereuse

Voulant escalader la falaise, à la Grande-Fosse, au cap Fréhel, Mlle Astrid Lambert, 21 ans, demeurant Bd Solingrad à Châtillon-sous-Bagneux, a fait une chute de 25 mètres. L'hélicoptère de la gendarmerie basé à Plerin-sur-Mer a pu rapidement sur les lieux et a déposé le Dr Lavandelle de Fréhel auprès de la victime qui souffre de fractures et plaies diverses.

LA VOITURE SUR UN ARBRE PERCHÉ

Chacun se souvient du film de Louis de Funès « Sur un arbre perché » où le héros échappe à la mort, sa voiture, ayant quitté une route de corniche, ayant été retenue par un arbre à mi-pente.

La réalité dépassa parfois la fiction car la même aventure vient d'arriver à Jean-Michel Le Caër, 31 ans, menuisier, à Ploumper-Guézennec.

Debouchant au volant de sa voiture sur le parking panoramique de Brebec, qu'il ne connaissait pas, il a été surpris et a voulu corriger sa trajectoire ; trop tard, la voiture est tombée du haut de la falaise qui domine la mer d'une soixantaine de mètres.

Après plusieurs tonneaux, la voiture était arrêtée par un arbre à mi-pente.

Si le conducteur est sortie indemne de l'accident et a pu par ses propres moyens, prendre position sur la terre ferme — la pente n'est pas très abrupte — le véhicule accroché à l'arbre, à égale distance du sommet et de la mer, est dans une position périlleuse.

En pleine nuit, dans le Trieux

Avertis par le garage Le Mayguène voiture se trouvant dans le Trieux sur la route de Corlay, les gendarmes de Guingamp et les pompiers déplacaient la voiture et un plongeur, après plusieurs plongées, ne découvrait personne dans la voiture. Des traces sur la berge laissaient penser également que le conducteur avait pu se tirer d'affaire. La voiture est retombée dans le Trieux sur ses roues, a fait un véritable vol plané pour arriver dans la rivière. Lacident qui s'est produit en pleine nuit, n'a pas une victime. Le conducteur que les gendarmes ont pu identifier grâce *aux papiers trouvés dans la voiture se nomme Patrick* Le Cam Age de 28 ans, il est originaire de Vieux Marché et travaille à Lamballe.

Agression de trois personnes âgées à Dinan

Trois personnes âgées ont été agressées la même nuit à leur domicile à Dinan.

A deux heures, Mme Agathe Lebodic, 84 ans, demeurant au premier étage d'un immeuble ancien situé 9, place St-Sauveur a été réveillée. Deux hommes étaient penchés sur elle. Tout menacée et obligée à descendre chez sa voisine, Mlle Jeanne Le Veille, 95 ans, qu'elle a trouvée ligotée sur son lit. Un troisième individu se trouvait là, le visage camouflé comme les deux autres. Ils Pont attachée, fouillé tous les tiroirs et emporté 500 F et des bijoux de chez elle et 300 F et des bijoux chez Mlle Le Veille.

La même nuit, dans les mêmes conditions, probablement les mêmes individus, après avoir brise un carreau de la cuisine du pavillon occupé au 37 de la rue Chateaubriand par Mlle. Marie-Antoinette Collet, 74 ans, ont pénétré dans les lieux.

Réveillé par le bruit que fit *subir trois hommes qui se déplacaient dans sa chambre* avec des lampes électriques, Mlle Collet qui, elle aussi a été attachée à son lit avec des bas nylon, n'a pu se libérer que vers 7 h pour donner l'alerte.

Chez elle, les malfaiteurs ont emporté une somme d'environ 2 000 F ainsi que tous les bijoux.

Vie des amicales

(Suite)

Levallois-Perret

Renaissance de l'amicale

L'Amicale de Levallois-Perret renaît. Une première réunion de la nouvelle équipe animatrice s'est tenue à la veille des vacances à la brasserie « Le Floréal », 23, rue Henri-Barbusse où se situe le nouveau siège. Un bureau est constitué : Présidents : Pierre Le Foll et Albert Lamoulen, Président : Raymond Rault ; vice-président : Jean-Yves Gerard ; secrétaire : Rolande Honoré ; trésorière : Myriam Bigot ; responsable aux cartes : Roland Gérard ; membres : Henry Richard, Michel Hoarée, Guy Chedmail, Philippe Bigot et Annick Blanc ; Paris, Conseil d'administration de l'Union : Henri Bigot. Des cartes d'adhérents seront à la disposition des Bretons de Levallois après les vacances et le bureau tera consultée bientôt la date de l'assemblée générale.

ille-et-vilaine

A RENNES ÉCLAIRCIE POUR OBERTHUR

M. Jeanson, gérant de l'imprimerie Oberthur, et Maître Massart, syndic au règlement judiciaire, avaient déposé une requête près le tribunal de commerce pour se voir autorisés à continuer l'exploitation de l'entreprise jusqu'au 31 janvier 1982 (lors du dépôt de bilan fin mars, cette autorisation était accordée jusqu'au 23 juin).

Le tribunal de commerce n'a pas voulu d'une date aussi éloignée. Aussi lui a-t-il préféré le 31 juillet de cette année, se réservant alors à cette date la possibilité de se prononcer à nouveau sur une plus longue continuation de l'exploitation.

Pour le tribunal en effet, qui n'oublie pas « l'importance économique et humaine toute particulière de cette entreprise » il manque encore un certain nombre d'éléments pour accéder à la requête du gérant et du syndic. Et de rappeler que les pertes de 1980 qui ont conduit au dépôt de bilan, n'ont pas été « purement ponctuelles » comme il est prétendu, mais que c'est « l'ensemble de la gestion de la société qui aboutissait à des résultats déficitaires ». D'autre part, la société n'apporte à son dossier, déposé au tribunal, aucun élément de compte d'exploitation pour les deux mois qui viennent de se dérouler et, par conséquent, aucune preuve de redressement de la gestion.

En ce qui concerne le concordat sérieux qui peut être envisagé, le tribunal constate qu'avec des éléments communiqués dans l'état actuel du dossier, il n'y a aucun commencement de preuve de ces possibilités.

Le tribunal juge donc nécessaire un complément d'information sur ce point.

Elément important toutefois, dans l'équilibre de la trésorerie immédiate, le prêt de dix-huit millions de francs que vient d'accorder le Crédit d'équipement des P.M.E. Le tribunal veut en tenir compte même s'il est loin de couvrir les quarante millions nécessaires pour satisfaire les besoins de trésorerie de campagne échelonnée jusqu'à fin août.

De toute façon, les modalités du redressement à long terme de la société Oberthur doivent être connues aux environs de la mi-juillet, il sera alors temps de statuer lorsque l'on saura si l'équilibre de la gestion pour le second trimestre de 1981 est prouvé, si les certitudes d'équilibre de la trésorerie pour cette même période sont apportées et si les offres concordataires tiennent.

Ce « tardé à statuer » s'accompagne de toutes ces conditions et se transforme donc en une sorte de prise de date jusqu'au 31 juillet. Une prise de date très rapprochée...

A Cesson, trois morts dans une voiture tombée dans la Vilaine

La voiture de M. J.-P. Hervault, demeurant impasse Abbé-Jarry à Rennes, quittait la place de l'Eglise à Cesson pour regagner la route de Paris. Mais au moment de s'engager sur le Vieux-Pont, très étroit, qui enjambe la Vilaine, la voiture a enfoncé le parapet en fer avant de chuter dans la rivière. Il n'y avait guère plus d'un mètre cinquante d'eau, mais la voiture s'est retournée sur le toit et les trois occupants du véhicule n'ont pu en sortir.

Vers 7 h 15 le matin un passant donna l'alerte. Les pompiers arrivèrent aussitôt sur place, et trois plongeurs devaient extraire du véhicule le conducteur, son frère Patrick, et Véronique Jacquement, dix-neuf ans, habitant rue du Calendrou à Cesson-Sévigné.

Selon les conclusions du médecin, la mort des jeunes gens remontait à trois ou quatre heures plus tôt, c'est donc aux environs de 4 h du matin que l'accident s'est produit.

Près de Dol-de-Bretagne, un jeune homme n'était pas rentré du cinéma,

Sa mère découvre son corps près de son cyclomoteur accidenté

Un dimanche matin, Mme Rissel, demeurant aux « Fauvettes » en La Freisnais, constata que son fils Thierry dix-neuf ans, qui était allé au cinéma la veille, n'était pas dans sa chambre. Elle partit donc sur la route que celui-ci devait emprunter pour rentrer chez lui. Au lieu-dit « Les Bruyères », elle aperçut le cyclomoteur sur le bord de la route. En s'approchant, elle constata que son fils gisait dans le fossé, apparemment sans vie.

Les gendarmes ont constaté que le jeune homme était mort depuis un certain temps, ayant été projeté dans le fossé après avoir été heurté par une voiture.

Une enquête était alors ouverte, et les gendarmes découvraient la voiture en cause, dont ils ont appréhendé le conducteur, M. Henri-Pierre Desmares 20 ans, peintre, demeurant rue des Rimains, à Cancale. Ils étaient cinq dans la voiture. Après avoir heurté le jeune Thierry, ils se sont arrêtés trente mètres plus loin... pour redresser la carrosserie, et ils sont repartis.

M. Desmares a été inculpé d'homicide involontaire, de délit de fuite et de refus de porter secours à personne en danger. Il a été écroué à la prison de Saint-Malo. Les passagers sont aussi poursuivis pour refus de porter secours à personne en danger.

UNE PRESIDENTE POUR L'UNIVERSITE DE HAUTE-BRETAGNE

Sans président depuis huit mois et demi, l'Université de Haute-Bretagne, a élu à sa tête une femme : Mme Marie-Paule Duminil, âgée de quarante-huit ans. Elle est ainsi actuellement, la seule femme présidente d'université en France.

Directrice de l'U.E.R. littérature du campus de Villejean, elle n'enseigne à l'Université de Haute-Bretagne que depuis trois ans. Elle a été désignée à la majorité du conseil d'université.

Mme Duminil a conscience du travail qui l'attend. Privés de président depuis plus de huit mois, elle doit remettre en marche les différents services de ce campus de plus de 7 000 étudiants. Ce qui n'est pas une mince affaire quand on sait que certains conflits faute d'arbitrage au sommet, avaient provoqué des démissions, çà et là au sein des instances de l'Université. Elle devra assurer aussi la prochaine rentrée.

La présidente n'a pas encore établi son programme, mais elle entend défendre l'université, en réclamant des moyens financiers et du personnel. « Ces dernières années, à cause des moyens d'existence réduits, l'université s'est trouvée au bord de l'asphyxie » a-t-elle précisé.

Elle compte aussi développer les nouvelles filières de formation pour les étudiants, ainsi que les relations internationales. A l'intérieur du campus, elle envisage de donner une autre dimension à l'imprimerie : « un outil essentiel pour l'université » soutient-elle. Tout cela prendra beaucoup de temps, mais comme pour rassurer certains, la femme-président répond : « Je n'ai pas de charges familiales »...

UNE UNITE DE PRODUCTION DE MENUISERIES A GUIPRY

Les locaux de la société ATEM sur la zone industrielle de Guipry, reprennent vie après plusieurs années de fermeture. Les Menuiseries Le Bihan-Le Mouël s'y installent.

Spécialiste de la métallurgie, ATEM, en s'implantant sur la zone industrielle de Guipry, avait vu large et fastueux, qu'il s'agisse de la dimension des parkings ou des bureaux, de l'aménagement des espaces verts ou du hall d'accueil. Les résultats ne furent pas à la hauteur des ambitions. Très vite, l'entreprise fut conduite au dépôt de bilan, mise en liquidation de biens, ses *ateliers provisoirement transformés en entrepôts. Voici quelque temps MM. Le Mouël*, dirigeants de la Société Le Bihan-Le Mouël, du Rheu, se portaient acquéreurs près du syndic, des 20 000 m2 de terrains, des 2 100 m2 de surfaces couvertes, dont 300 m2 en bureaux, 1 800 m2 de locaux de fabrication, ainsi rendus vacants.

Souhaitant développer, diversifier leurs activités, ils vont entreprendre à Guipry la fabrication de menuiseries en polychlorure de vynil, plus connu sous son sigle P.V.C. utilisant à cet effet une licence de fabrication allemande. Pour cela, une nouvelle structure juridique a été créée, sous forme d'une société anonyme qui a reçu le nom de « Les Menuiseries Le Bihan-Le Mouël S.A. » au capital de 1,5 millions de francs. Les Etablissements Le Bihan-Le Mouël du Rheu y participent pour la plus large part et le S.D.R. de Bretagne pour 450 000 Frs. « Il faut souligner, indique M. Le Mouël, que Ouest-Atlantique nous a fortement aidés à faire aboutir ce dossier et que nous avons reçu de la municipalité de Guipry un accueil très encourageant ».

Formalités juridiques et administratives achevées, les machines sont en cours d'installation. Extrêmement sophistiquées, dotées de commandes numériques, elles découperont avec une précision de l'ordre du centième de millimètre, assembleront les éléments d'une gamme complète de menuiseries : fenêtres à la française, basculantes, oscillobattantes, châssis à soufflet, châssis coulissants etc... « Cette unité est prévue pour fabriquer 100 fenêtres par jour, soit de quoi équiper 3 000 à 3 500 logements par an » précise M. Le Mouël. Il explique que les propriétés techniques de ces menuiseries, en particulier sous le climat maritime de nos régions, leur ouvre un vaste marché dans le neuf comme la réhabilitation, le logement comme la construction collective : absence d'entretien, étanchéité, isolation thermique etc.

L'entrée de cette usine en fabrication doit intervenir avec cinq ou six personnes, le planning de développement de l'affaire prévoyant la création de trente à *quarante emplois d'ici à trois ans, une création appréciée dans cette* région de Guipry.

Le maire de Rennes, nouveau ministre de l'Energie

Agé de trente-huit ans, M. Edmond Hervé, est originaire d'une petite commune des Côtes-du-*Nord où ses parents exploitent une modeste ferme. Il fit ses* études secondaires à Lamballe, puis entra à la faculté de droit de Rennes où il obtient deux D.E.S. en droit public et en sciences politiques. En 1966 il s'inscrit à la S.F.I.O.

A l'issue de son service militaire, Edmond Hervé retourne à cette faculté de droit de Rennes, mais pour y enseigner. Il abandonnera son poste en 1979 afin de se consacrer exclusivement à son activité publique. Il a, en effet, été élu maire de Rennes en 1977, à la tête d'une liste d'union de la gauche. Il avait auparavant gravi tous les échelons au sein du Parti socialiste : secrétaire de la section de Rennes en 1971 puis secrétaire de la fédération départementale en 1974. Elu conseiller général en 1973 et régulièrement réélu depuis, il n'a pas obtenu le même succès aux élections législatives auxquelles il se présente en 1973 et en 1978 dans la circonscription de Rennes-Nord.

Deux couples heureux jubilaires

A Saint-Marcan, M. et Mme Lucien Durosset, de la Haltière, ont fêté leurs noces d'or, entourés de leurs six enfants, huit petits-enfants et six arrière-petits-enfants.

A Rennes, ce sont des noces de diamant qui ont été célébrées, à soixante ans de mariage, celles de M. et Mme Gourdel, qui auront tous deux leurs 87 ans cette année.

En chantant « Ah, rendez-moi mes vingt ans » M. Prosper Gourdel a prouvé à tous ses invités qu'il a toujours une bonne voix !

La première rencontre entre le peintre en bâtiment, originaire de Trémeur dans les Côtes-du-Nord, et sa future épouse, a eu lieu en prison !... Plus précisément à la centrale de Rennes. Il était venu effectuer des travaux et elle travaillait à la lingerie. M. Gourdel était fixé à Rennes depuis 1907. En 1914 il avait été affecté au régiment des pompiers de Paris, puis dans un régiment d'infanterie.

Le couple a eu un fils, ils ont un petit-fils et deux arrière-petits-fils.

En 1936 M. Gourdel entra à la S.N.C.F. où il travailla jusqu'en 1952. Quant à Mme Gourdel, née à Rennes, elle tint longtemps une droguerie-épicerie-mercerie, rue de Nantes.

Rennes : Un chimiste amateur grièvement blessé

Une violente explosion a eu lieu dans un appartement d'un immeuble de Rennes.

M. et Mme Morineau, rentrant chez eux, ont alors constaté que leur fils Yann, dix-sept ans, avait été grièvement blessé par cette explosion survenue alors que le jeune lycéen se livrait à une expérience de chimie.

Le jeune homme, grièvement blessé au visage et à la main gauche complètement déchiquetée, a été conduit à l'hôpital où il a dû être amputé. Il risque même de perdre la vue.

SAISON CATASTROPHIQUE POUR LA POMME DE TERRE PRIMEUR

« De mémoire d'ancien, c'est du jamais vu ».

Cette phrase cueillie au fil de la réunion qui a rassemblé plusieurs centaines de primeuristes à la mairie de Saint-Méloir-des-Ondes dit assez l'inquiétude qui s'installe dans la région. Non seulement une enquête syndicale estime à au moins 2 000 hectares, la surface totalement perdue, mais il est impossible de dire actuellement si les superficies restantes pourront être récoltées, quand, comment, avec quels rendements et quelle qualité ?

Lors d'un marché où étaient vendues 1 785 tonnes de pommes de terre, Saint-Méloir n'en affichait aucune et cette situation sans précédent est une source d'inquiétude pour les producteurs qui craignent déjà un retard pour la mise en place des pépinières de choux-fleurs et pour la saison de poireaux.

Une aide de dix-huit millions de francs a été débloquée par le ministère de l'Agriculture à destination de la région malouine. Cette somme considérée comme une première tranche, en attendant une connaissance plus exacte du déroulement de la campagne, représente une indemnisation du manque à gagner à hauteur de 9 000 Frs par hectare pour une superficie de 2 000 hectares.

Les organisations professionnelles sont chargées de la répartition de ce fonds destiné à aider au financement de la culture suivante, celle du choux-fleur d'automne.

Saint-Malo : Surpris par la mer, un pêcheur à pied n'a pu être ranimé

Deux couples de pêcheurs à pied qui ramassaient des coques au large de l'île des Ebihens, à Saint-Jacut-de-la-Mer, étaient surpris par la marée montante et ils se réfugiaient sur un îlot.

Un touriste donna l'alerte et réussit à ramener à la nage l'un d'eux : M. A. Maudet, de Rennes, cependant que Mme Maudet, submergée par la mer, coulait.

Elle était repêchée peu après par un pêcheur, M. René Aubin, de Saint-Jacut-de-la-Mer, tandis que le zodiac de la S.N.S.M. sauvait les autres personnes qui se trouvaient sur le rocher.

Mme Maudet recevait les premiers soins du S.A.M.U., mais elle devait décéder dans la soirée.

EN BREF - EN BREF - EN BREF - EN BREF -

● **PLEINE-FOUGERES.** — Rue de Normandie, une voiturette (petite voiture à trois roues), conduite par M. Jean-Marie Onnée, demeurant au Home, à Pleine-Fougères, a tourné à gauche, coupant la route devant une voiture venant en sens inverse, conduite par M. Aussan. M. Onnée a été tué.

● **BALAZE.** — Le fils du maire de Balazé, François Méhaignerie, 16 ans, a trouvé la mort dans une collision qui a opposé son cyclomoteur et un tracteur conduit par M. Pierre Prodhomme. Le jeune cyclomoteur s'est déporté sur sa gauche et a percuté le tracteur de plein fouet, à une intersection du bourg.

● **SAINT-BRIAC.** — Un incendie s'est déclaré au domicile de Mme Faouen, à « La Belle Entrée », en Saint-Briac, provoqué par l'implosion d'un téléviseur. Le feu s'est vite propagé dans les lambris habillant les murs. Malgré l'intervention rapide des pompiers, l'habitation a été entièrement détruite.

● **SAINT-MALO.** — Un sapeur pompier, Christian Gautier, 24 ans, qui venait d'être titularisé dans le corps de sapeur-pompier, a disparu au large de l'îlot de Cézembre, en Saint-Malo, alors qu'il participait à un stage départemental d'initiation à la plongée opérationnelle organisé par la Protection civile.

● **DINARD.** — En pleine nuit, résidence Mermoz, M. Pierre Dufros, 42 ans, tirait des coups de fusil de chasse calibre 16, par la fenêtre de son appartement. Un voisin voulut prévenir le commissariat, mais M. Dufros n'hésita pas à tirer et à le blesser au moment où il sortait de chez lui. La police dut maîtriser le forcené avant de le conduire au commissariat. Ce n'est pas la première fois que M. Dufros tire des coups de fusil par la fenêtre. Déjà, en 1978, il fut inquiété pour la même affaire.

● **DOMAGNE.** — M. et Mme Daniel Chaussée, artisans en plomberie-chauffage au lieu-dit « La Janaie », ont été intrigués par une odeur de fumée provenant du 1er étage. Malgré la rapide intervention de M. Chaussée avec son extincteur, il n'a rien pu faire, et les dégâts sont considérables ; d'autant plus que des travaux de peinture étaient en cours au rez-de-chaussée, l'ensemble des meubles et vêtements entreposés à l'étage ont été détruits.

● **ST-JACQUES-DE-LA-LANDE.** — Dans la cour de l'entreprise Sogé-Bois, à Rennes, on procédait au déchargement d'un camion sur lequel se trouvaient des palettes de bois. Deux palettes pesant chacune 550 kg ont basculé et sont tombées sur le chauffeur qui était alors baissé et s'apprêtait à remettre les ridelles. Le malheureux a été tué sur le coup. Il s'agit de M. Jean-Yves Quintin, demeurant rue de la Pommeraye à Saint-Jacques, qui était marié et père d'un enfant.

● **VITRE.** — La brigade de gendarmerie de Vitré a arrêté et présenté au Parquet de Rennes, deux Fougerais, MM. Gérard et Jean-Michel Brard, âgés de 23 et 18 ans, qui avaient tiré près de 12 000 F sur des chèques volés.

● **SERVON-SUR-VILAINE.** — Au lieudit « La Pampille », Hervé Chailleux, 42 ans, énervé par les aboiements du chien de son voisin, a voulu faire cesser le bruit à coup de serpe... Le propriétaire de l'animal, Joseph Haslé, 52 ans, voulant s'interposer, a reçu deux coups de serpe au visage, le blessant grièvement. M. Chailleux a été écroué.

● **COMBOURG.** — M. André Porcher, de Combourg, s'était installé au camping de Mayenne avec sa famille pendant quelque temps durant le montage téléphonique auquel il travaillait. Son fils de 2 ans, le petit Stéphane, trompant la surveillance de ses parents, s'est approché de la rivière qui coule en bordure du terrain et a glissé à l'eau. Un campeur, témoin de la scène a réussi à rattraper l'enfant qui était coincé dans des branchages, mais toutes les tentatives de réanimation prodiguées par les campeurs et les sapeurs-pompiers, demeurèrent vaines.

● **DINARD.** — Une explosion due vraisemblablement à une fuite de gaz propane, s'est produite rue de la Rue des Ecoles, dans une maison habitée par M. et Mme Bourdois, de Rennes (il s'agit d'une résidence secondaire). La force de l'explosion a été telle que la maison a été entièrement soufflée et les occupants blessés. Mme Bourdois souffre de graves brûlures.

● Deux hold-up, l'un à la Banque de Bretagne à Combourg, l'autre à l'agence du Crédit Agricole de Saint-Aubin-du-Cormier, ont permis à deux groupes d'individus de se faire remettre 40 000 F à Combourg et 35 000 F à Saint-Aubin. Les uns et les autres ont réussi à prendre la fuite.

finistère

Montée de la prostitution à Brest :

DE NOUVEAUX BARS FERMÉS

Un nouveau bar, le « Mal-Assis », rue du Télégraphe vient d'être fermé ce n'est pas le premier à qui cela arrive depuis un certain temps. Il faut dire que la police monte une garde sévère sur la moralité de ce genre d'établissement.

Au même moment le tribunal était appelé à juger une autre affaire celle du « Rétro », de la rue Kerivin, un établissement connu des « amateurs ». C'est aussi une affaire de proxénétisme, la plus grave à Brest depuis pas mal de temps. Un certain « M. Michel », en réalité Anclaux, est en fuite planqué dans sa Belgique natale pense-t-on. Des hôtesses de cet établissement de nuit ont déposé devant la police et affirmé qu'il y avait de la prostitution. On ne les verra pas à la barre ; leur sécurité commande sans doute qu'on ne les livre pas à la vengeance des souteneurs. La « passe » coûtait 500 F, et ceux que l'on appelle pudiquement les « tiers » prélevaient là-dessus 200 F d'où l'inculpation de proxénétisme dont ils sont l'objet.

On pratiquait ce qui est assez courant dans ces bars de nuit la « repasse » c'est-à-dire que l'on profitait de ce que certains clients étaient éméchés pour leur présenter deux fois la même bouteille de champagne et la leur faire payer deux fois bien sûr.

Une des hôtesses est poursuivie pour coups et blessures sur quelques-unes de ses compagnes qui manquaient d'empressement auprès des clients.

Deux sœurs sont aussi citées, l'une a soixante-dix ans, l'autre soixante-quatre ans. Elles ont fermé le « Rétro » dans des conditions suspectes. On leur attribue de plus une vie déplorable à ce qui aurait été pour elle le « bon temps » celui de l'Occupation, elles ne manquaient pas alors d'amis en uniforme... Mais il n'est pas question aujourd'hui de ces temps bien révolus. La justice s'intéresserait plutôt à une curieuse « caisse noire indépendante » qui contenait plusieurs dizaines de milliers de francs au moment où la police mit le grappin dessus, et justement la police, et la justice, voudrait bien savoir à quoi cette caisse était destinée.

Tout ceci dit, rappelons que l'action de la police brestoise contre le proxénétisme est certainement une des plus efficaces de France, on ne peut que s'en féliciter.

Un brigadier de police brestois avait commis trois vols à main armée

Un brigadier de police Laurent Toulalan, quarante-sept ans, a été arrêté à la suite d'une enquête sur un vol à main armée commis à Brest, rue A.-Fournier. Au cours des interrogatoires il a reconnu avoir commis deux autres méfaits, des hold-up, l'un au Crédit Agricole de Saint-Pierre et l'autre au Crédit Mutuel au Relecq-Kerhuon. Au total il aurait ainsi volé pour environ 43 000 F dépensés bien vite au jeu qui est chez lui une passion dévorante. L. Toulalan était un fonctionnaire bien noté. Mais ses anciens collègues ont demandé par la voix de leur syndicat qu'il soit jugé avec sévérité.

CAMARET : EN PLEINE NUIT, IL TIRE SUR UN « VISITEUR » QUI AVAIT PENETRE DANS SA MAISON

Quai Toudouze à Camaret tout le monde dort chez M. et Mme Clergeon quand soudain un enfant est réveillé par un bruit. Il alerte ses parents : pas de doute quelqu'un a pénétré dans sa maison, on entend marcher à l'étage au-dessus. Les enfants se mettent à crier et Mme Clergeon s'affole, elle supplie son mari de prendre son fusil. Ce qu'il fait et il va voir ce qu'il en est. Il pense avoir affaire à deux hommes à entendre les bruits. Bientôt alors qu'il repasse par la chambre de son fils il voit deux pieds qui poussent la fenêtre pour entrer dans la chambre. Pour défendre son fils M. Clergeon tire. Quelques minutes plus tard on découvrira le corps d'un individu, Martial Le Moine, blessé. Transporté à l'hôpital il devait reconnaître qu'il s'était introduit dans cette maison avec l'intention de voler.

Un cafetier de Plounéour-Trez rossé par des énergumènes

Le patron du café « Les Hespérides » à Plounéour-Trez, M. Pronost, a été pris à partie par trois jeunes gens qui n'appréciaient pas les affiches électorales posées sur les vitrines de son établissement. Après quoi les agresseurs s'en prirent à la moto d'un client qu'ils jetèrent à terre lui occasionnant 800 F de dégâts.

Brest : 71 millions d'A.F. restitués à 18 marins philippins

Les dix-huit marins philippins du « Safina-Reefer », un cargo saoudien bloqué en rade de Brest, ont regagné leur pays en avion, riches de 71 000 F (71 millions d'AF).

Ce navire qui se nommait « Rosy » voici quelques mois et battait pavillon libérien, devait embarquer à Brest 2 200 tonnes de volailles et les livrer dans le golfe Persique.

L'équipage soupçonnait depuis longtemps être payé en dessous du minimum applicable selon la Fédération internationale des transports. Il en trouva confirmation auprès du syndicat CGT.

Chaque marin touchait près de trois fois moins que le salaire minimum : 240 dollars par mois au lieu de 674 dollars.

Tandis que les marins bloquaient le cargo, Robert Billien, secrétaire du syndicat CGT appelé « le justicier » sur le port, pour avoir gagné des dizaines d'affaires semblables, intervenait, fort de son bon droit, auprès de la compagnie.

Après quelques velléités de rébellion (poursuites contre Billien, etc.), les armateurs ont baissé pavillon. Les salaires des marins ont été intégralement payés, les poursuites contre le syndicaliste abandonnées.

LES CHAUFFEURS D'AUTOBUS EN GREVE CONTRE LA MONTEE DE LA VIOLENCE DONT ILS SONT VICTIMES

Les chauffeurs d'autobus brestois ont fait une grève d'une demi-journée pour attirer l'attention des pouvoirs publics sur la montée de la violence dont ils sont de plus en plus les victimes. Il y a en service 60 bus à Brest au volant desquels se relayent les 180 chauffeurs de la compagnie.

Le plus grave est peut-être que cette violence n'est pas seulement le fait de voyous, mais aussi de voyageurs irascibles, le plus fréquemment après absorption d'alcool et alors après la bordée d'injures c'est bien souvent les coups qui pleuvent sur le chauffeur qui réclame le paiement du ticket ou fait une remarque commandée par le souci de l'hygiène ou de la sécurité. L'un de ces individus a même voulu monter avec son berger allemand, le chauffeur lui ayant fait observer que c'était interdit par le règlement l'homme répondit : « avance ou je te lâche ! ». Un passager arrache les *fils du système d'alerte d'urgence*, un autre refuse d'éteindre sa cigarette, et s'en prend au conducteur alors que celui-ci conduisait ce qui aurait pu avoir les plus graves conséquences.

Roué de coups un autre chauffeur a eu un arrêt de travail de plusieurs semaines.

L'un de ces agresseurs André Gaubert, devait peu après être surpris cambriolant le dépôt Calberson à la SNCF.

Les chauffeurs de bus se sont plaint aussi — et on comprend leur amertume — que trop souvent des faits de ce genre arrivent devant des voyageurs affectant l'indifférence et laissant faire. Ils réclament donc des contrôleurs qui garantissant leur sécurité assurent du même coup celle des voyageurs transportés.

Beaucoup de ces chauffeurs sont choqués par l'indulgence dont semblent bénéficier les agresseurs à leur passage devant les tribunaux affirment-ils.

DES AUTO-STOPPEURS METTENT LE COUTEAU SUR LA GORGE DU CONDUCTEUR

A la sortie d'un bal, un danseur, M. Jean Golas, de Plogonnec, accepta de conduire à Ploaré deux jeunes gens, Stéphane Le Briant *et Philippe Cavellec, tous deux de Douarnenez. Arrivés dans le quartier ils firent arrêter l'automobiliste et alors Stéphane Le Briant* lui mit un couteau sur la gorge : « Donnes-nous ton pognon ! ». Ils arrachèrent le conducteur de son véhicule et le frappèrent avec violence et il a dû être amené à l'hôpital. Mais il avait eu le temps d'alerter la police qui réussit à rattraper Le Briant, puis plus tard Cavellec. M. Golas a dû rester à l'hôpital en raison de la gravité de ses blessures, il porte une large entaille au cou. Les deux bandits ont été déférés au Parquet.

HOLD-UP A LA STATION-SERVICE DE CHATEAULIN

Rue de la Gare à Chateaulin le pompiste de la station-service vit arriver la R 5 de ses parents avec au volant un inconnu. L'individu s'adressa alors au pompiste, M. Hascoet en lui criant : « La sacoche ». Et il brandit un pistolet qu'il mit sous le nez de M. Hascoet qui n'avait plus qu'à obtempérer. Et le voleur s'enfuit avec 4 500 F. Il abandonna la R 5 quai Robert-Alba et réussissant à passer à pied les barrages de gendarmerie il a quitté la ville.

La Martyre : Pas de remembrement

Le Conseil municipal de La Martyre a décidé de ne pas faire procéder au remembrement dans la commune et à l'unanimité. Le projet avait suscité une opposition quasi générale des intéressés et une grande partie de la population était dans la rue pour faire pression en ce sens auprès des élus.

Un réalisateur iranien tourne à Ouessant

M. Azimi, réalisateur de film iranien tourne une production intitulée « Les Iles », film fantastique avec une distribution internationale, dont le mime Marceau et Jean Daste. M. Azimi avait déjà tourné un film en Bretagne, au Cap Fréhel, « Utopia ».

Un bouquet... de bambous

Le fait est très rare sous notre climat. Une touffe de bambous a fleuri dans le jardin de M. J. Chapalain, rue du Pont-Neuf à Saint-Pol-de-Léon. Cette floraison est discrète : quelques petites fleurs jaunes dissimulées. Selon un spécialiste ce type de bambous ne fleurit que très rarement... et jamais chez nous, sauf cette fois-ci.

Quimper : Le téléviseur implose et un passant est à l'hôpital

L'implosion d'un téléviseur au domicile de Mme M. Cristofle, rue Le Goffic à Quimper a provoqué un incendie qui a causé de gros dégâts et une épaisse fumée. Un passant M. Fontaine qui passait par là en a été incommodé au point que les pompiers ont dû le conduire à l'hôpital Laennec.

Plus de liaison maritime Camaret-Ouessant !

L'escale à Camaret du « Bugal-Eussen », sur la desserte Brest-Ouessant a été supprimée par le Conseil général en raison de son lourd déficit provenant de l'irrégularité des inscriptions dans l'ensemble pas assez nombreuses pour payer le détour du bateau. Cette décision est vivement regrettée dans la presqu'île de Crozon.

Plouvien : Les parents d'Anicet Le Pors, nouveau ministre, sont heureux

La petite commune de Plouvien qui a voté massivement pour M. Giscard compte parmi ses habitants un couple de retraités paisibles : les Le Pors. Ceux-ci, qui habitent au Caëlen y sont très sympathiquement connus. Ils le sont plus encore aujourd'hui que leur fils Anicet est un des quatre ministres communistes entrés au gouvernement Mauroy.

M. Anicet Le Pors passe toutes ses vacances à Plouvien, où il n'a pas manqué la dernière sortie annuelle des cinquantenaires et où ses trois enfants Armelle, Arnault et Anne viennent chaque été humer l'air de la Bretagne. Quant à son frère René, il travaille à Brest à l'entreprise Bellion.

Le père M. François Le Pors est originaire de Kernilis et la mère, née Croguennec, de Lannilis. M. F. Le Pors, ancien cheminot, est aussi, mais de très longue date, un militant communiste.

MESK HA MESK - MESK HA MESK - MESK HA

● **AUDIERNE.** — Au cours d'une partie de pêche, trois hommes se sont noyés : MM. H. Claquin, Noël et Yves Deredec, tous de Plouhinec. L'accident s'est produit derrière la digue du Raoulic du côté de la plage d'Audierne.

● **OUESSANT.** — Le chalutier « Mab Menu », qui péchait au large de l'île, a eu son filet pris par un gros rocher. C'est un plongeur qui délivra le bateau de cet amarrage.

● **PLOUMOGUER.** — L'école publique sera construite contre l'avis du maire qui prétextait invoquant le coût élevé de cette construction. Telle a été la décision des autorités.

● **DOUARNENEZ.** — Un marin, frappé d'une crise d'épilepsie à bord du chalutier "Marquise des Anges", est tombé sur un treuil. Il a dû être évacué par un hélicoptère de la Marine.

● **LANDERNEAU.** — Quatorze mineurs, auteurs de différents méfaits, vols et cambriolages, et notamment du cambriolage du Centre Leclerc en juin 1980 (butin : 8 500 F), ont été interpellés.

● **QUIMPER.** — Evadé en décembre 1980 de la prison de Quimper, Daniel Blanchard a été repris à Telgruc où il campait. Les policiers avaient appris qu'il avait une amie et ils n'eurent qu'à la filer. Elle les mena sans le vouloir, à son « fiancé ».

● **MORLAIX.** — En avril dernier, Mme J. Tudal, qui venait de toucher sa pension, fut agressée et volée des 4 700 F qu'elle portait sur elle. Son agresseur, un nommé Laidoune vient d'être arrêté à Brest.

● **MELGVEN.** — Les agresseurs de M. Le Beuze, dans sa ferme de Kerniouarne, qui après l'avoir roué de coups s'enfuirent avec 12 000 F, ont été arrêtés après cinq mois d'enquêtes. Il s'agit de Bruno Roffet, de Rosporden, et Serge Lucas, de Concarneau.

● **BREST.** — Le forage de Garlizenn par Elf-Aquitaine a atteint la profondeur de — 410 m à la mi-juin. Les foreurs sont gênés par l'importance des courants sous-marins.

● **QUIMPER.** — Victime de la concurrence de la main-d'œuvre à bon marché d'Asie, la maison de confection "Armen" risquait de sombrer en entraînant le chômage de 180 personnes, mais l'entreprise a été rachetée par une société d'Issoudun, et 180 personnes seraient reprises, mais c'est sans certitude.

● **LOCRONAN.** — Le feu qui s'était déclaré dans un hangar à Kerislay a été éteint à l'aide de lisier. Il se trouvait en effet qu'un voisin venait justement de remplir sa tonne de lisier, et c'est ce produit de l'élevage des porcs qui a été utilisé par les pompiers occasionnels.

● **BREST.** — Un cyclomotoriste, M. F. Gestin, a heurté violemment un poteau télégraphique. Grièvement blessé, il est décédé dans l'ambulance qui l'emmenait à l'hôpital.

● **BEG-MEIL.** — M. Y. Jacquin d'Eperon a fait une chute d'un balcon de l'Hôtel des Dunes actuellement en rénovation. L'ouvrier, malgré la promptitude des secours est décédé durant son transport à l'hôpital.

● **BRIEC.** — Un mort, M. R. Guillermou ; deux blessés, MM. J. M. Croissant de Gwelen en Briec, et Daniel Boucher également de Briec, dans la collision entre une moto et une auto au lieudit « Gurvale ».

● **PONT-DE-BUIS.** — Un adolescent, M. Denis Blayo, 16 ans, a sauvé de la noyade M. Germain Pinou, de Lopérec, qui se baignait dans l'Aulne.

● **PLOBALANEC.** — 14 000 poules ont été asphyxiées dans l'exploitation de M. Le Bec, à la suite d'un incident dont les causes ne sont pas connues.

● **CROZON.** — Pour honorer la mémoire de l'acteur de théâtre et de cinéma Louis Jouvet, originaire de Crozon, un festival a été donné. Il a été marqué par la première journée de vente du timbre émis à la mémoire de cet artiste.

● **PENMARC'H.** — M. D. Raphalen, de « Kerelloet », en Plobannalec, s'est noyé alors qu'il se baignait en mer près de La Torche, à Pors-Carn.

● **PLONEOUR-LANVERN.** — Alors qu'il regagnait son domicile à Pendreff, en Pouldreuzic, M. C. Le Corre a perdu le contrôle de son véhicule qui a percuté un talus. M. Le Corre a été mortellement blessé et son passager, M. A. Le Bonizec sérieusement blessé.

● **CAMARET.** — Un marin, M. P. Ferrec, lieutenant de marine marchande, embarqué à bord du bac du port de Bordeaux, est tombé accidentellement en mer et son corps n'a pu être retrouvé. Il laisse une veuve et quatre enfants.

● **CLOHARS-CARNOET.** — Notre commune a, avec Corgerres (Yvelines), remporté conjointement le Prix des villes jumelées avec l'Irlande sous les auspices de la Fédération mondiale des villes jumelées. Son jumelage avec Dunmore-East est en effet particulièrement actif.

● **SAINT-GUENOLE.** — « Pêcheurs de France » va redémarrer mais avec seulement 98 employés sur 120. Les 22 personnes qui « restent sur le carreau » seront placés en pré-retraite.

● **SCAER.** — L'usine de Pont-Lédan des Conserveries Larzul, qui emploie plus de soixante personnes, a mis son personnel pour trois mois au chômage. Le Syndicat C.G.T. s'inquiète : que fait-on pour que cette usine — au demeurant rentable — survive ?

● **BEUZEC - CAP SIZUN.** — M. Alain Coram, qui péchait sur les rochers à la pointe de Trenaouet, a été emporté par une lame. Entraîné par un fort courant vers le large, pour conserver ses forces, il fit la planche et fut ainsi repêché plus tard par MM. Bescond et Boulhenneu de Pont-Croix.

● **MORLAIX.** — M. R. Pleyber, de Saint-Martin-des-Champs, qui roulait sur sa moto, s'est tué en percutant la voiture à l'arrêt de M. Scour, de Morlaix.

● **LE FAOU.** — Un promeneur, M. R. Bataun, 37 ans, est tombé du quai Oudien dans le port et s'est noyé.

● **PORSALL.** — Un retraité, M. E. Gouziou, de Kersaint-Landunvez, est tombé à l'eau pour des raisons inconnues et s'est noyé en dépit de la promptitude des secours.

● **CONCARNEAU.** — Cinq jeunes gens dans une voiture folle qui quitte la route à « Ty-Lipig », en Pleuven, et cela fait un mort, Patrick Kerloch, et quatre blessés : son frère J.-Y. Kerloch, M. Duvallée, Yann Guchennec et Patrice Gérard, tous Concarnois.

● **LESNEVEN.** — M. Sébastien Roudaut, originaire de Plounéour, a fait une chute de sept mètres de haut dans la salle omni-sports « Yves-Corre » où il travaillait en remplacement d'un système de sécurité.

● **CAMARET.** — Les obsèques de Mme Aymond, née Monique Kerautem, docteur ès-sciences et sous-directeur du Muséum de Paris, ont été célébrées à Camaret d'où elle était originaire.

● **BANALEC.** — M. D. Quentel, de Nevez, s'est tué dans un accident de la route survenu au virage de Guernig. Sa passagère, Mlle C. Taligny, de Riec au Trévou, a été blessée.

● **FOUESNANT.** — Un dimanche, à 9 h du matin, le feu a pris à la station d'essence de Pont-Henvez. Les pompiers ont eu juste le temps d'éteindre le feu avant qu'il ne parvienne aux cuves de carburant évitant ainsi une catastrophe. Un court-circuit est probablement à l'origine du sinistre.

● **LE GUILVINEC.** — Un chalutier, le « Rasbora », a été abordé près de l'île de Sein par un cargo, le « Lica », de Singapour, qui a poursuivi sa route sans se préoccuper de l'abordage et de ses conséquences. Le « Rasbora » a pu, avec difficulté, regagner son port d'attache.

loire-atlantique

IL Y A CINQUANTE ANS, 500 PASSAGERS DISPARAISSAIENT AVEC LE " SAINT-PHILIBERT "

Il y a cinquante ans, le 14 juin 1931, le « Saint-Philibert » coulait au large de la Pointe Saint-Gildas. C'était un dimanche soir, au retour d'une excursion à l'île de Noirmoutier. Le nombre des victimes dépassait 500. On ne compta en tout et pour tout que huit rescapés.

Tous avaient embarqué très tôt, au quai de la Fosse, à Nantes, répondant avec enthousiasme à l'initiative de l'Union des Coopérateurs et de la Bourse du Travail.

Majestueusement, le navire avait descendu la Loire jusqu'à l'estuaire, puis avait atteint rapidement l'île de Noirmoutier.

Après une journée de détente, c'est le retour. Le ciel s'est couvert. Le vent s'est levé. La mer se creuse. Quelques excursionnistes décident de rentrer par la route et attendront que la marée basse découvre le passage du Gois.

Les autres, tous les autres, ont embarqué. La mer est vraiment mauvaise. La baie de Bourgneuf est péniblement traversée. De la pointe Saint-Gildas, à la longue-vue, on observe le « Saint-Philibert ». Il apparaît, disparaît... Puis, plus rien. La mer l'a englouti.

Nous l'avons dit : il y aura huit rescapés. Quelques-uns vivent encore et ont confié leurs souvenirs à « Ouest-France ».

L'un d'eux, M. Charles Pinguet, ancien chaudronnier aux Batignolles, a nagé pendant trois kilomètres, sa femme déjà morte agrippée à son bras.

M. Charles Pinguet demeure persuadé que le bateau n'aurait pas coulé si les passagers, pour se protéger de la pluie, ne s'étaient pas réfugiés, tous du même côté, sous une bâche.

Un autre rescapé, M. André Pétard, savait à peine nager. Quand le « Saint-Philibert » chavire, il arrive à s'agripper à une unique bouée en même temps que quatre ou cinq personnes. Une vague, énorme, arrive, les submerge. Ils disparaissent. Quand M. Pétard revient à la surface — miracle — son corps est coincé dans la bouée. Sauvé ! Ses compagnons ont disparu. A jamais.

40 moutons égorgés

Ce ne sont plus des loups, mais trois magnifiques bergers allemands qui se sont introduits dans une prairie appartenant à M. Louis Gourdon et ont tué quarante moutons et en ont blessé trente-deux autres.

Un voisin, M. Noblet, se saisit de son fusil et blessa l'un des chiens, dont les propriétaires n'ont pas été identifiés.

Chômage : + 15,5 % en un an

Fin mai, les dernières statistiques indiquaient que le nombre des chômeurs en Loire-Atlantique atteignait 38 331, soit une progression de 1,9 % sur fin avril et 15,5 % sur mai 1980.

Mairies cambriolées

La même nuit, les mairies de Vue et d'Arthon ont été cambriolées, mais les voleurs en ont été — si on peut dire — pour leurs frais puisque, dans l'un et l'autre cas, ils n'ont emporté que de la menue monnaie contenue dans les tiroirs.

Nous ne l'avons pas inventé

Parmi les concurrents du premier championnat de pêche en mer disputé à Piriac se trouvait le neveu du roi Baudoin de Belgique, lequel s'appelle le prince de... Ligne.

MOINS DE PECHEURS A LA LIGNE

Les pêcheurs à la ligne forment toujours un très fort bataillon en Loire-Atlantique, comme on a pu le noter, lors de leur assemblée générale, à Pontchâteau, avec cependant une légère tendance à la diminution, puisque les effectifs sont tombés de 39 986 en 1978 à 36 654 en 1980.

Le fait a été constaté sans qu'il soit expliqué. Sans doute n'est-ce point à cause de la pollution, que l'on se plaît à considérer comme inexistante — ou peu s'en faut — en Loire-Atlantique. Optimisme sans doute excessif si nous nous référons à nos propres observations.

Alors évolution des loisirs chez les jeunes ? Ou bien, ou en même temps, renoncement en raison d'une certaine raréfaction du poisson, principalement de l'anguille, gloire hier de nos rivières, canaux et étangs, et aujourd'hui moins abondante depuis que des pêches excessives de civelles sont faites à leur arrivée de la Mer des Sargasses.

Au chapitre des réalisations ou projets, la Fédération a noté : l'aménagement d'un étang de 20 ha au Gué-des-Biches ; la reprise des discussions pour les marais de Goulaine ; le dévasage et l'entretien du Brivet.

Sur ce dernier point, M. Mesnier, maire de Pontchâteau, a précisé :

« Des actions sont envisagées, qui auraient dû être inaugurées en mai, mais il y avait trop d'eau. Dès que possible, on entreprendra un premier traitement pour l'épandage d'une craie de Champagne, dont les résultats sont satisfaisants ».

Outre les personnalités déjà citées, assistaient à cette assemblée générale : MM. Nungesser, directeur départemental de l'Agriculture, Caradec, ingénieur du Génie rural, Gueneau, délégué régional du Conseil supérieur des pêches, Nérin, délégué régional de l'environnement, Bouillaud, de l'union départementale pour la protection de la nature, Herbineau, des Ponts et Chaussées Maritimes.

CENTRALE POUR LES U.S.A...

Les Chantiers de l'Atlantique ont construit une centrale hydro-électrique de 70 MW, qui sera installée au pied du barrage de Green Up sur l'Ohio, dans l'Etat du Kentucky, aux U.S.A. Pour la traversée de l'Atlantique, cette centrale a été hissée à bord d'un transporteur hollandais, le « Super-Servant ». Ensuite, elle aura à remonter le Mississipi sur 2 000 km, et ne sera sur place qu'au mois d'août.

...ET UNE CENTRALE THERMIQUE POUR CUBA

Les chantiers Alsthom-Atlantique de Saint-Nazaire ont reçu d'une société cubaine une commande pour la fourniture d'une centrale thermique de 330 MW. Cette centrale sera implantée à Cuba sur le site de Matanzas, où Alsthom-Atlantique a déjà réalisé une première tranche de 37 MW.

LE BANDITISME EN LOIRE-ATLANTIQUE

Gangsters renseignés

Sans doute parfaitement renseignés, deux jeunes gangsters, masqués et armés, ont fait irruption dans les locaux de l'agence bancaire de Basse-Goulaine, dont c'était le dernier jour d'ouverture avant son transfert dans un établissement plus moderne et où le système de sécurité est plus efficace.

Le montant du hold-up s'élève à plusieurs dizaines de milliers de francs.

Hold-up à Rezé

A l'ouverture, un samedi matin, un hold-up a été commis au bureau de poste des Trois-Moulins, à Rezé. Deux hommes armés, masqués, se sont fait remettre au guichet une somme de 50 000 F.

300 000 F DE POISSONS SUR LA CHAUSSEE

Un camion frigorifique, piloté par M. Germain Marchandour, vingt-quatre ans, de Plovénez-Porzay (Finistère), a été heurté à la sortie du bourg de Remouillé par une voiture légère conduite par M. Guy Marnier, vingt-huit ans, ouvrier d'usine à Rocheservière. Celui-ci, d'après des témoins, effectuait depuis quelque temps, de dangereux zig-zag.

Atteint à hauteur du réservoir, le camion se retrouvait dans le fossé et sa cargaison de poissons sous plastique d'une valeur de 300 000 F était rendue impropre à la consommation.

Sérieusement blessé, M. Guy Marnier a été conduit à l'hôpital de Montaigu.

Les contrôles par alcootest pour l'un et pour l'autre des chauffeurs se révèlent négatifs.

Un Nantais meurt en Irak

M. Jean-Pierre Chable, âgé de 31 ans, originaire de la région nantaise, est mort noyé dans une piscine située dans un village, près du centre nucléaire de Tammouz, en Irak, bombardé récemment par l'aviation israélienne.

M. Jean-Pierre Chable travaillait pour le compte de la Société nouvelle de mécanique et de construction, laquelle tient à préciser que cette mort est indépendante des événements récents.

Danielle Delouche, Prix Jules-Verne

Danielle Delouche a reçu le Prix Jules Verne décerné par l'Académie de Bretagne, pour son roman « La Malouine », dans lequel elle retrace les aventures des corsaires du XVIIIème siècle.

Quant à Jean-Anne Chalet, il s'est vu attribuer le prix de Loire-Atlantique pour son livre « Peau de Grenouille ».

Fermeture d'une usine

Les vingt ouvrières d'une fabrique de jeans à Pornichet, l'entreprise Lepidi, ont reçu leur lettre de licenciement, ce qui ne fera qu'aggraver le problème de l'emploi dans la région nazairienne.

Atterrissage forcé

Un avion biplane, un « Jodel 112 », de l'aéroclub de Bouin, en Vendée, s'est trouvé en difficulté et a été contraint à un atterrissage forcé dans un champ, aux « Haies », près de Ligné. Son pilote, M. Ferrand, de Saint-Jean-de-Boisseau, et sa fille sont sortis indemnes de cette aventure.

Vous avez besoin d'un photocopieur,
d'une machine à écrire,
d'une calculatrice

MAIS PAS N'IMPORTE QUOI !

CEMAB

votre conseil en écriture et en reprographie
est là pour vous aider dans votre choix

Téléphonez au 680.34.20 et demandez
le passage du Conseil CEMAB

95, Quai Jules Guesde - Vitry-sur-Seine

EN BREF - EN BREF - EN BREF -

● **LA HAIE-FOUASSIERE.** — M. Loïc Hauterive, 23 ans, demeurant route de la Gare, à Vertou, a été victime d'un accident du travail aux carrières de la Faubretière, à La Haie-Fouassière. Il a été gravement blessé à la jambe par l'explosion d'un pétard.

● **NOZAY.** — Au lieudit « La Grande-Haie », un automobiliste, M. Daniel Atavy, 22 ans, domicilié 14, rue de Gigant, à Nantes, s'est écrasé contre un arbre. Il a été tué sur le coup.

● **SAINT-MARS-DU-DESERT.** — M. Laurent Lucas, manutentionnaire à la société des Tourbières, a été sérieusement blessé au cours de son travail.

● **MONTOIR.** — M. Boris Berti, 47 ans, 2, rue Poincaré, à Montoir, ancien dirigeant de l'entreprise S.M.T.O., à Savenay, a été écroué pour banqueroute.

● **MARSAC-SUR-DON.** — M. et Mme Alexis Houssais ont célébré leurs noces d'or entourés de leurs deux filles et huit petits-enfants.

● **STE-ANNE-SUR-BRIVET.** — Le Conseil municipal a décidé de remplacer les vitraux endommagés de l'église, mais de surseoir à la réfection de la toiture en raison de l'insuffisance des finances communales.

● **TRIGNAC.** — Un hôtel grill-room de 53 chambres sera construit à proximité de l'hypermarché Auchan.

● **LA CHAPELLE-LAUNAY.** — A cause d'un bovin qui divaguait sur la voie ferrée, le train Rennes - Nantes a été retardé de 40 minutes.

● **ST-JEAN-DE-BOISEAU.** — M. Charles Crochet, 53 ans, demeurant 5, rue Abbé-Henri-Garnier à La Télindière, est tombé à l'eau en voulant vérifier l'amarrage de son bateau et s'est noyé.

● **NANTES.** — En traversant la route à l'angle des rues d'Aunis et du Poitou, Thierry Callard, âgé de trois ans, dont les parents sont domiciliés 161, rue de la Gilarderie, a été renversé et grièvement blessé par un automobiliste, M. Constantino Levi Monteiro, 47 ans, demeurant 4, Bois-Chabot, à Bouguenais.

● **MOISDON-LA-RIVIERE.** — Un incendie, vraisemblablement dû à un feu de cheminée, a partiellement détruit une résidence secondaire à La Rougeois, en Moisdon-la-Rivière, appartenant à M. Maurice Saget, 47 ans, demeurant 14, rue Blaise, à Nantes.

● **BOUGUENAIS.** — Au carrefour de la Bastille, un cyclomotoriste, M. Gérard Lerat, 19 ans, demeurant au Petit-Rolly, en Bouguenais, a percuté une automobile et s'est grièvement blessé.

● **SUCE.** — En amont de Sucé, le moteur d'une vedette a explosé, blessant grièvement les trois occupants : M. Malaizé, 59 ans, 15, rue du Coudray, à Nantes, son épouse, Simone, 60 ans, et leur petite-fille âgée de 15 ans.

● **MAUVES.** — Leur barque ayant chaviré à hauteur du pont de Mauves, deux pêcheurs de Vallet, MM. Louis Baudry, demeurant à La Pilotière, et Bernard Gilier, domicilié à L'Aurie, ont dérivé pendant trois kilomètres avant d'être recueillis. Ils avaient pris la précaution de se munir de leur gilet de sauvetage.

● **CORSEPT.** — A l'entrée du bourg, un motocycliste, M. Didier Mérabet, 28 ans, domicilié 7, rue du Chêne-Bouvier, a percuté un poteau d'une clôture et s'est tué.

● **ANCENIS.** — A la suite d'une explosion au garage Giroux, rue de Châteaubriant, deux ouvriers, MM. Yannick Rivière, de Teillé, et Gabriel Rousset, de Saint-Pierre-Montlimard, ont été légèrement brûlés.

morbihan

Une mère de trois enfants tue son mari d'un coup de couteau

CLEGUER — Mais que se passe-t-il donc à Cléguer, cette petite commune du Morbihan, depuis quelques mois ?

Après la tragique affaire du 26 décembre dernier (une infirmière avait « suicidé » ses deux enfants avant de se donner la mort), une nouvelle tragédie vient de se dérouler au domicile des époux Canavet.

Les disputes étaient, semble-t-il, assez fréquentes dans le ménage Canavet, mais depuis une semaine, rien n'allait plus entre les deux époux. Manifestement malade, Mme Canavet était dans un état de semi-neurasthénie difficile sans doute à supporter pour son mari, un marin de commerce qui connaissait, lui aussi, des problèmes puisqu'il se trouvait en chômage.

Mme Canavet, née Jeanne Courtet, délaissait complètement les tâches ménagères, ce qui n'était pas pour améliorer les relations entre les époux. L'autre dimanche, au moment du repas, brusquement et sans raison apparente, Mme Canavet s'empara d'un couteau de cuisine et en porta un coup au flanc droit de son mari. Transporté dans un état très grave au centre hospitalier de Bodélio en réanimation, M. Canavet est décédé.

La victime était âgée de 45 ans, Mme Canavet en a 40.

Peu après les faits, les gendarmes ont entendu Mme Canavet qui a simplement avoué avoir porté le coup de couteau fatal, mais rien de plus.

Devant son état de prostation, elle a d'ailleurs été hospitalisée à l'hôpital Charcot.

Ce drame est d'autant plus pénible que le couple a trois enfants qui ont de 11 à 14 ans.

HOLD-UP A LA GARE DE VANNES : deux hommes masqués emportent 105 000 F.

4 h 05, à la gare S.N.C.F. de Vannes, M. Roselier, comme chaque matin, va prendre son service. Lorsqu'il pénètre dans les locaux commerciaux de la gare S.N.C.F., il est surpris de ne pas trouver son collègue Yves Brault, quarante-cinq ans, de Séné, qu'il doit remplacer.

Après plusieurs minutes de recherches, il entend une faible voix venant du sous-sol.

« Yves, où es-tu ?
— Je suis là.
— Mais où ?
— Ici à la cave ».

Yves Brault, enfermé au sous-sol, ne pouvait s'en échapper, une grosse armoire ayant été placée sur la trappe. Il était là depuis plus d'une heure, enfermé par ses deux agresseurs. Le cheminot, qui aura quelques difficultés à reprendre ses esprits, racontera à son collègue les événements de la nuit avant de donner l'alerte.

A 3 h du matin, deux individus se sont présentés dans la gare vide où seul Yves Brault assure la permanence. Bas de femme sur la tête, pistolet à la main, les deux hommes n'ont aucune difficulté à maîtriser le cheminot. Sous la menace, ils l'obligent à leur fournir la combinaison des deux coffres-forts où est conservée la recette du week-end. Ils enferment le cheminot dans la cave, ouvrent les deux coffres et disparaissent dans la nuit avec dans leurs poches 105 000 F en espèces et 190 300 en chèques.

TROIS "W" INSOLITES

C'est la perspicacité d'un agent de ville qui a permis l'arrestation des auteurs du hold-up.

Alors qu'il était de service dans le centre de la préfecture morbihannaise, son attention fut attirée par la présence insolite de trois W sur la plaque d'immatriculation d'une Mercedes 180 E. Alors qu'il s'apprêtait à demander des explications au conducteur, celui-ci démarra en trombe. Il fut néanmoins rattrapé peu après par l'agent à cyclomoteur : la plaque était bien entendu fausse et le gibier de taille...

Le commissariat de Vannes qui enquêtait sur la précédente affaire fit la relation entre le physique du conducteur, un barman de Quiberon, Patrick Thomas, vingt-quatre ans, et le signalement de l'un des agresseurs de M. Brault l'employé de la S.N.C.F. en fonction le jour du hold-up.

Le hold-up ? Il nia tout d'abord : « J'ai un alibi, dit Thomas. La nuit de mardi, j'étais avec deux jeunes filles ».

Vérification faite, cela s'avérait exact. Les policiers étaient néanmoins sur la bonne piste lorsqu'ils apprirent que Thomas louait un garage à une agence de Quiberon. Une perquisition dans le local allait leur permettre de découvrir le « pot aux roses » et élucider du même coup plusieurs autres importantes affaires de vols commis dans tout le département.

Caverne d'Ali-Baba

Ils allaient en effet y découvrir un important butin, résultat de plusieurs opérations « juteuses » : téléviseurs, machines à laver, meubles, bicyclette, appareils photo, étains, maquettes de bateaux, piano, dérobés dans des résidences secondaires de la presqu'île, et surtout pour 200 000 F de fourrures volées dans un magasin de Pontivy il y a un an.

Les policiers étaient d'autant plus certains d'avoir réalisé un joli coup de filet qu'ils étaient sur la piste d'un autre suspect, le « numéro 1 », un employé S.N.C.F. de Vannes, Henri Le Pape, vingt-cinq ans, commis de marchandises depuis cinq ans, demeurant H.L.M. de Gumenen à Auray.

La façon dont le vol à main armée avait été accompli, la précision, la connaissance des locaux des agresseurs, le témoignage précis de l'employé attaqué, M. Brault, tout concourait après déductions à une complicité comme une participation d'un cheminot. D'autant qu'un des deux gangsters ne s'était pas montré une seule fois au cours du hold-up comme s'il avait eu peur d'être identifié.

Le Pape devait avouer le premier sans trop de difficultés sa participation au hold-up de la gare de Vannes : la moitié du butin des coffres (105 000 F) était en effet découverte chez lui, cachée dans le canapé du salon.

Le Pape avoua tout comme un troisième larron arrêté lui aussi, Jacques Grosso, barman, domicilié rue Ernest-Renan à Quiberon, inculpé de vols, la participation de Thomas — qui niait — au hold-up de la gare.

Le barman acculé, finit par lâcher le morceau. C'était bien lui l'homme au pistolet 6,35.

L'autre moitié du butin fut découverte intacte chez ses parents à Quiberon. Le barman avait brûlé la plus grande partie des chèques qu'il ne pouvait utiliser.

Ils cultivaient des plants de cannabis... sous les fenêtres de la gendarmerie

VANNES. — Les cultures de plantes hallucinogènes sont de plus en plus fréquentes. Les gendarmes de Vannes de la brigade motorisée et de la brigade des recherches ont cependant été tout surpris, de découvrir une plantation de cannabis en face de leurs locaux, de l'autre côté de la rue... de la Loi. Au numéro 19, au domicile de Christian Sido, les enquêteurs ont saisi 200 pieds de cannabis, 1 000 graines en germination et du matériel servant à fumer. C'était le fil d'Ariane d'une filière que les enquêteurs ont remontée durant plusieurs jours : une vingtaine de toxicomanes ont été entendus, dix-sept jeunes interpellés, sept présentés au parquet et un écroué.

A Elven, une petite plantation était découverte. Dix pieds de cannabis poussaient dans une jardinière de fenêtre, au domicile de Serge Payet.

Un autre semis de cannabis était découvert aussi à Plaudren, chez Daniel Rolland. Là, les graines n'avaient pas encore germé. Une perquisition chez un Lorientais, M. Le Texier, permettait aux gendarmes de saisir un plant ainsi qu'une barre de drogue. Dix autres plants étaient découverts aussi dans des fonds de bouteilles en plastique chez M. Luc Hellegouarch. Un marchand de crêpes de Larmor-Baden, Stéphane Bergamo, avait eu le temps de détruire sa plantation avant l'arrivée des enquêteurs. Il avait été averti par ses amis copains des interpellations en cours.

Un Vannetais, Christian Tom et son amie, partis à Paris se ravitailler, ont aussi été entendus.

Sept des jeunes gens interpellés auront des comptes à rendre à la justice. Seul Christian Sido a été écroué.

Un jeune homme de 18 ans tue son père avec une carabine

PLUVIGNER. — Un drame familial s'est déroulé à Pluvigner, près d'Auray, où un adolescent a tué son père de trois coups de carabine. Cela n'avait pas très bien selon les voisins entre le père (57 ans) et la mère (52 ans) du fait de l'intempérance du chef de famille de quatre enfants.

Un dimanche soir, le père était rentré à la maison en complet état d'ivresse et s'était couché vers 22 h 30. Plus tard, à 2 heures, il se réveilla et fit une scène à sa femme. Excédé, le cadet des fils, âgé de moins de 18 ans, s'empara alors d'une carabine 22 long rifle accrochée dans le couloir et tira à trois reprises sur son père, lequel, atteint à la tête, fut tué sur le coup.

Conscient de son geste meurtrier, le jeune homme téléphona aussitôt au médecin le plus proche puis alla se présenter spontanément aux gendarmes de la brigade de Pluvigner.

Il a été présenté au parquet de Lorient, puis devant le juge d'instruction, M. Cousteaux qui l'a inculpé de parricide et fait écrouer.

Cinq toxicomanes inculpés

A la suite de cette affaire, les gendarmes de Vannes ont interpellé cinq personnes qui ont été gardées à vue.

Chez M. Guy Thépaut, vingt-neuf ans, magasinier et son épouse Régine, vingt ans, domiciliés 8, place des Lices à Vannes, les enquêteurs ont saisi plusieurs seringues utilisées pour l'injection d'héroïne.

Le couple a été présenté au parquet et laissé en liberté sous réserve que tous deux suivent une cure de désintoxication.

La tête broyée par une presse à foin

LANGUIDIC. — En se penchant pour tenter de débloquer les lames d'une machine un ouvrier de la D.C.A.N. de Lorient, André Bouquin, quarante-cinq ans, a trouvé une mort atroce à Languidic.

L'accident s'est produit alors que la victime bottelait du foin pour son compte dans sa propriété de Kervers. Il avait oublié de débrancher la prise-force du tracteur avant de procéder à cette manipulation. L'ouvrier chaudronnier a alors été happé par les lames de la machine et tué sur le coup.

Elève-policier, il tente de tuer son amie

ARRADON. — Drame de la jalousie route de la Pointe, à Arradon, tout près de Vannes. C'est du moins la thèse la plus couramment avancée dans cette affaire de tentative de meurtre qui a failli coûter la vie à une jeune femme de la localité, qui vivait avec un ancien officier, M. Bornet, vingt-trois ans, qui effectuait un stage de cinq mois à l'école de police de Vannes. Un établissement où le niveau de recrutement est considéré comme particulièrement élevé et où les élèves n'ont pas pour habitude, de se singulariser à l'extérieur.

Dans cette école, on ne comprend donc pas très bien ce qui a pu se passer. D'autant que M. Bornet, né à Poitiers, était considéré comme un « élément particulièrement brillant » : titulaire d'un baccalauréat et d'un DEUG, il apparaissait comme un stagiaire irréprochable et équilibré.

Il appartiendra donc aux enquêteurs de dire pourquoi, peu avant minuit, il a tenté d'étrangler son amie, Mlle Natu, âgée de vingt-neuf ans, avant de lui porter deux coups de couteau.

Les jours de la jeune femme ne sont pas en danger.

Marée verte invonlontaire dans les rues de Lorient

LORIENT. — La rue de Belgique et la rue du Colonel-Muller à Lorient ont subi une véritable marée verte qui a modifié considérablement l'aspect de la moitié droite de la chaussée en direction de Quimperlé, sur plus de 2 kilomètres.

L'incident s'est déroulé peu après 11 heures. Un camion de la société de récupération générale Soyer, avenue Melchior, à Lorient, avait chargé aux Ets Lappartient, installés avenue de La Perrière, des bidons de peinture destinés à la décharge.

La cargaison était sans doute mal arrimée, et bientôt, sans que le chauffeur s'en aperçoive, s'échappa par l'arrière du camion un flot continu de peinture verte. Il en fut ainsi jusqu'au rond-point d'« Euromarché » où le poids lourd s'arrêta enfin.

En roulant sur ce tapis visqueux, beaucoup de voitures, par l'effet de leurs roues, ont eu leur carrosserie maculée, tandis que la peinture a également été projetée sur des véhicules à l'arrêt.

Les agents de police sont intervenus en masse (une vingtaine) pour régler la circulation qui est restée perturbée au-delà de midi.

Au total, une centaine de voitures, estime-t-on au commissariat, auraient été souillées par les projections de peinture.

Les Ets Lappartient ont pris en charge leur nettoyage.

Un garçon de 9 ans étranglé par un jeune homme de 20 ans

LORIENT. — Un drame particulièrement pénible s'est déroulé à Lorient et a coûté la vie à un petit garçon de neuf ans, Claude Riou, habitant chez ses parents, 18, rue Monistrol, à Lorient.

Cet enfant a été étranglé par un jeune menuisier de 20 ans, André Auffret, originaire de Brest et habitant 36, rue de Kerolay dans un quartier lorientais. Le jeune homme avait tenté d'abuser de sa petite victime avant de commettre l'irréparable pour étouffer ses cris.

Le meurtrier était un jeune homme timide, voire renfermé. Il avait récemment achevé son service militaire.

Le « casseur » de Vannes était boucher à Sevran (93)

VANNES. — Dans la nuit du 1er au 2 avril, un cambrioleur avait escaladé la gouttière de la bijouterie de M. Pol Bertin, 12, place des Lices, à Vannes, pénétré dans les locaux et dérobé pour environ 80 000 F de bijoux.

La police de Clamart (92) vient de l'arrêter. Il s'agit de Patrick Jiner, un boucher de Sevran (93) qui avait revendu son butin à un receleur de Saint-Cloud.

EN BREF - EN BREF - EN BREF - EN BREF - EN BREF - EN

THEIX. — Une femme de soixante-dix-sept ans, qui vit à 100 m du bourg avec sa fille handicapée, s'est réfugiée vers une heure du matin chez des voisins : un individu venait de forcer sa demeure et de s'emparer de 1 000 F en coupures de 100 F.

L'auteur du vol a été arrêté. Il s'agit d'un sourd-muet qui a expliqué son geste par un seul mot écrit sur une feuille de papier : « Misère... ». Durant son interrogatoire par écrit par les gendarmes, il a englouti deux repas.

● **GUER.** — Au lieu-dit Saint-Marc, M. Rémi Pedrono, de Bruz (Ille-et-Vilaine), au volant d'une R. 12 n'a pas respecté le stop et a percuté une autre R. 12 venant de Ploërmel et conduite par M. Daniel Quéno, vingt-cinq ans, de la Ville-Réhel. M. Rémi Pedrono, 41 ans, et son épouse Marie-Hélène née Bechet, ont été tués. On compte quatre blessés graves : Christelle, quatorze ans et Eric Pédrono, dix-sept ans, ainsi que M. Daniel Quéno et son passager, M. Bernard Rosé, vingt-quatre ans, de Crancastel à Ploërmel.

● **PORT-LOUIS.** — Le chalutier de Port-Louis, le « Dany-Charlotte », patron Paul Dréan, de Sainte-Hélène, qui pêchait dans le Sud-Cornouailles, a coulé après qu'un incendie se soit déclaré à bord. L'équipage a été secouru et les cinq hommes d'équipage sont sains et saufs : outre Paul Dréan, ce sont le mécanicien Adolphe Joannic, de Riantec, les matelots Aimé Mallet, de Lorient, Joseph Guillevic et Yvon Le Bihan de Plouhinec.

● **MEUCON.** — Un parachutiste de dix-neuf ans, Jean-Paul Blaise, fusilier marin à Lorient, effectuait un saut d'entraînement d'une hauteur de 300 m. Son parachute dorsal ne s'étant pas totalement ouvert, il atterrissait brutalement et se fracturait la première vertèbre lombaire.

Il a été hospitalisé.

● **BAUD.** — Un ensemble routier conduit par M. Philippe Le Saux, vingt-cinq ans, de Concarneau, a été heurté par une R. 17 pilotée par M. Dominique Chanony, vingt-trois ans, de Kerobel. Ce dernier, atteint de multiples contusions, et son épouse, Sylvie, dix-neuf ans, blessée, ont été hospitalisés à Pontivy.

● **LORIENT.** — Le conducteur d'une Citroën L.N., M. Daniel Raoul, vingt-huit ans, tenancier du bar « Les Pêcheurs », 41, rue Perault à Lorient, a perdu le contrôle de son véhicule rue du Colonel-Muller à la sortie de la ville en direction de Quimperlé. Il était 3 h 45 du matin. La Citroën percutait de plein fouet une 104 Peugeot arrivant en sens inverse conduite par M. Hervé Perrin, trente-sept ans, 19, rue du Carmel à Lorient. Ce dernier était sérieusement blessé. M. Daniel Raoul succombait à ses blessures et sa passagère, Mme Françoise Derrien, vingt-sept ans, 3, boulevard Herriot à Lorient, était hospitalisée.

● **LORIENT.** — Une Citroën G.S. circulant à vive allure a percuté un mur dans la rue Emile [illegible]. Le conducteur présumé, Jean-Pierre Le Louarn, 21 ans, 4, rue Rouelle à Caudan, grièvement blessé est décédé. Le propriétaire de la G.S., M. Philippe Auffret, domicilié au Mané, en Locmiquélic, blessé a été hospitalisé.

● **SAINT-GERAND.** — M. Louis Eudo, soixante-seize ans, retraité, de Mûr-de-Bretagne (22), a perdu le contrôle de sa 2 CV dans les virages bordant le canal de Nantes à Brest à la hauteur de l'écluse du Couëdic. Le véhicule finissait sa course dans le bief. Témoin de la scène, M. Le Métayer, cinquante-deux ans, plongeait et sauvait M. Eudo prisonnier dans le véhicule immergé.

● **VANNES.** — La voiture de M. Pascal Ferraud, vingt-trois ans, du Hinin, à Plescop, et celle de M. Yvon Gaillardon, vingt-trois ans, magasinier, 1, rue Joliot-Curie à Vannes, sont entrées en collision au carrefour de la route de Sainte-Anne et de la rue G.-Clémenceau. Dans l'accident les deux chauffeurs ont été sérieusement blessés ainsi que trois passagers : MM. Loïc Le Marhollec, vingt ans, de Cadon, Lucien Didier, vingt ans, de Baden et Claude Jollivet, dix-neuf ans, de Port-Blanc. Stéphane Robert, dix-neuf ans, était tué dans le choc.

HISTOIRE DE BRETAGNE

Par Alain CROIX, professeur agrégé, docteur ès-lettres

L'ANKOU (FIN)

« Le Pays Breton » du mois dernier nous a montré un Ankou original, par bien des points typiquement breton. C'est cette personnification de la mort que nous allons aujourd'hui rencontrer : l'Ankou a accepté, en exclusivité cela va de soi de répondre à nos questions.

Le Pays Breton : Ankou, où et quand êtes-vous né ? Et vos parents ?

L'Ankou : Si vous aviez lu l'article du mois dernier, vous sauriez qu'on me rencontre dès l'époque de Charlemagne. Quant à mes parents, la tradition présente plusieurs versions. Selon les récits du XIXème siècle, je suis le fils d'Adam, créé en punition du péché originel : il y a là, vous le voyez, une récupération chrétienne transparente, déjà attestée au XVème siècle. Les mêmes me prêtent parfois de multiples frères : je serais le premier (parfois le dernier) mort de l'année, dans chaque paroisse, et donc simple auxiliaire de la Mort. Je proteste évidemment avec énergie contre cette présentation qui réduit mon rôle, et les historiens pensent d'ailleurs qu'il s'agit là de croyances relativement récentes.

LPB : Vous nous parliez d'autres versions ?

A : Oui. Certains m'ont donné comme parent le dieu celtique de la mort, Sukellos, le père des Celtes. Mais, sans entrer dans le détail, cette hypothèse ne repose que sur des arguments très fragiles. *En fait, je suis tout à fait d'accord avec Alain Croix* qui me donne pour pères l'ensemble des Bretons.

LPB : Que voulez-vous dire par là ?

A : C'est très simple : les habitudes de personnifier l'abstraction, la capacité exceptionnelle des Bas-Bretons de donner aux mythes une épaisseur humaine m'ont engendré, à partir d'apports culturels extrêmement divers, notamment celtiques et chrétiens.

LPB : N'abusez-vous pas en prêtant aux Bretons une qualité « innée » ?

A : Vous n'avez pas compris ! Je dis qu'il y a un comportement culturel assez original en Bretagne, qui se traduit notamment par la tendance à personnifier. Je n'en suis pas le seul bénéficiaire. Ma parente ar Vossenn (la Peste) est célèbre, comme autrefois ar Gernes (la Cherté). Il y a même un cas illustre : les historiens ignorants de notre réalité culturelle ont longtemps fait des gorges chaudes de ces stupides paysans bretons qui, lors de la révolte des Bonnets Rouges en 1675, cherchaient partout un personnage pour le tuer, la Gabelle. En fait, ils avaient personnifié une abstraction parfaitement inconnue en Bretagne, la fameuse taxe sur le sel, dont ils croyaient que le roi allait la leur imposer. Et, je vous le fais remarquer au passage, il n'y a pas de dieu celtique de la Gabelle !

LPB : Soit. Mais, si vous me permettez cette question, cela ne vous gêne pas de toujours faire peur ?

A : J'attendais cette question : toujours les mêmes platitudes ! *Bien sûr que je fais peur. Je fais souffrir, je punis, je menace.* A l'ossuaire de la Martyre, je tiens même dans la main une tête humaine encore cfevelue. « Je vous tue tous », me fait-on dire à la Roche-Maurice. Dans une pièce de théâtre, je dis de même : « c'est moi l'Ankou sans cœur... qui fait disparaître du monde tous les êtres, grands et petits ». De même, les grincements de ma charrette, la nuit, sont présages de mort.

LPB : Vous voyez bien...

A : Attendez ! Cela, c'est ce qu'on me fait dire. Et c'est très proche du langage que tient l'Eglise au XVIIème et au XVIIIème siècle. En fait, si je fais peur, c'est une peur toute naturelle, pas obsédante, bien intégrée dans la vie. Regardez les contes populaires : on m'y montre joyeux compagnon à table, époux, parrain. Je rends service. Je me fais berner : un forgeron a même réussi à m'enfermer pendant cent ans. On se moque de moi. En fait, je suis un personnage quasiment vivant, très proche des Bretons d'autrefois. Et je regrette que l'évolution postérieure au XVIIème siècle n'ait gardé de mon image que les aspects « terroristes ». Je vous assure que je n'y suis pour rien : voyez du côté du clergé.

Ces derniers propos de l'Ankou, au-delà de l'amertume qu'ils expriment, sonnent très juste. L'Ankou a été un moyen, original, pour les Bretons d'exorciser la crainte naturelle de la mort, un personnage qui fait peur et fait rire. Et c'est bien tard seulement que, dans le cadre d'une prédication terroriste, l'Eglise a tenté de le faire évoluer vers un être de *peur, et de peur seulement.*

Comme quoi même les mythes et les légendes ont une histoire, et une histoire, qui plus est, très riche d'enseignements.

Alain CROIX

Agencements, études, fournitures

de mobilier, de collectivités, de bureau, scolaire, d'hébergement

avec

SOCOPAP

équipement

28, rue Pasteur 94800 Villejuif - Tél. 677.22.60

VOUS AVEZ LE CONSEIL QU'IL VOUS FAUT

LE PAYS BRETON

LIVRES

VACANCES LITTERAIRES EN BRETAGNE

Pour beaucoup d'entre nous, c'est une période de vacances qui commence. Certains la passeront « chez nous », au Pays.

A tous je suggère grâce à trois livres édités chez Jean Picollec, jeune éditeur breton de Paris, une sorte de To Breiz littéraire.

Commençons par ce qui est le plus loin de nous : le haut Moyen-Age, avec le livre de Michel Manoll, membre de l'Académie Mallarmé, **Tristan et Yseult.** Tous, nous connaissons cette très belle histoire d'amour ; elle est restituée ici avec la patience de l'archéologue et la maîtrise du verbe des grands auteurs dans un charme violent et sauvage.

Mon second est une série d'histoires racontées le plus souvent devant l'âtre : **Les Veillées bretonnes** de François-Marie Luzel, une œuvre plus que centenaire — puisque Luzel l'écrivit en 1879 — mais qui n'a aucunement perdu de sa fraîcheur, de sa pétillance. En cinq veillées, nous cheminons d'histoires de revenants et contes de fées, d'aventures incroyables en mélancoliques gwerzioù... C'est tout le fantastique, le mysticisme des « marvailherien » d'antan qui ressurgit au travers de ces pages. Gageons que ces textes ne sauront manquer leur effet, même si leur lecteur troque l'escabelle pour le transat au soleil !

Le dernier titre que j'ai choisi parmi la production de Jean Picollec nous mène plus particulièrement en bord de mer, en plein océan puisqu'il s'agit du « **Jardinier des mers lointaines** » de Jacques Dubois. C'est la passionnante histoire d'Yves Le Roux, jeune mousse sur une goélette paimpolaise, puis islandais comme son père et jeté dans la guerre navale de 1914-1918, toujours rêvant d'un bout de jardin en Pays goëlo que sa mauvaise planète, le malheur d'être né dans une famille pauvre de Kerbernes-en-Plouézec, l'avait obligé de quitter.

...Et puis, en prime, puisque nous sommes entrés dans le temps des Pardons, prenez avec vous la splendide réédition de l'ouvrage d'Anatole Le Braz **Au Pays des Pardons,** paru l'année dernière chez Slatkine. Vous y découvrirez le peuple bigarré des pèlerinages d'autrefois, de Rumengol à Sainte-Anne-la-Palud, de Locronan à Saint-Jean-du-Doigt... Une peinture vivante et colorée de cette âme bretonne qui a toujours su unir paganisme et mysticisme chrétien.

Maintenant, il ne me reste plus qu'à souhaiter à toutes et tous : Bonnes vavances et bonne lecture !

Gérard CORNILLET

LE DISCOURS DE JEAN LE DU AU PARDON (suite)

était de 1 102 en 1978, de 1 243 en 1979 et de 1 251 en 1980 : cette dernière augmentation en chiffre absolu représente en fait une très légère baisse en pourcentage du nombre total de candidat (6,83 % en 79 contre 6,43 % en 80)

A RECHERCHE

Le nombre de chercheurs professionnels est très restreint, puisque aux enseignants-chercheurs dépendant du C.N.R.S. Ici encore, force nous est de constater que la Charte Culturelle n'a en rien servi la recherche au niveau universitaire. Rappelons que la Charte prévoit un financement de 6 millions de francs par an en équipement pendant cinq ans, ainsi que des crédits de fonctionnement de trois millions de francs annuels pendant la même période (francs lourds, bien entendu !). Les seuls bénéficiaires de ces crédits ont été les associations culturelles de tous ordres qui existent en Bretagne : il n'est pas question, bien entendu, de discréditer ces associations, dont beaucoup font un travail estimable, mais il faut bien constater que cette politique du précédent gouvernement a tendu, dans ce domaine comme dans d'autres, à favoriser le secteur privé au détriment du public (on l'a bien vu par exemple dans le domaine des clubs sportifs privés), et en définitive à sortir le breton de l'école et du secteur public de la recherche. On en arrive au paradoxe que les pouvoirs publics tendent à donner aux professionnels des moyens d'amateurs et aux amateurs des moyens de professionnels. Il est certain que beaucoup de travaux concernant la langue bretonne sont l'œuvre d'étrangers disposant de moyens financiers et humains considérables par rapport aux nôtres : on pourrait citer la monumentale « Historical phoseur Jackson, d'Edimbourg, punology of breton » du professeur Jackson, d'Edimbourg, publiée à Dublin, « La grammaire structurale du breton de l'île de Groix », de E. Ternes, publiée à Heidelberg avec l'aide financière de Volkswagen, et beaucoup d'autres. Des chercheurs américains, britanniques, irlandais, autrichiens font des travaux importants sur le breton (dialectes, pratique sociale, etc.) : le terrain est très riche, et il est grand temps que de plus en plus de Bretons se mettent à recueillir et à étudier le véritable patrimoine culturel de la Basse-Bretagne, sa langue, dont on sait que, quelle que soit la place qui lui sera donnée dans l'enseignement, elle ne sera plus la même, à cause de la disparition des dernières générations de bretonnants de naissance.

L'avenir nous dira si le changement de majorité politique donnera enfin à la recherche bretonne et celtique les moyens en personnel et en crédits qui lui ont fait jusqu'ici cruellement défaut.

Il faut souhaiter qu'un enseignement structuré et programmé de la langue bretonne remplace l'actuelle animation pédagogique que les maîtres sont obligés d'assurer faute de temps et de moyens. Il faut pour cela donner à l'université la possibilité d'accomplir sa mission de service public : étudier scientifiquement la langue bretonne et former des maîtres de haut niveau.

Je souhaite pour terminer que des associations comme la vôtre, qui travaillent et lutte en faveur de la langue bretonne, interviennent en ce sens auprès des pouvoirs publics.

Composé et imprimé par une équipe d'ouvriers syndiqués

Distribué par les N.M.P.P.

IMPRIMERIE COMMERCIALE 32, boulevard Laënnec Rennes

Commission paritaire n° 52 043